



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

RAPPORT NATIONAL HABITAT III

COMITE NATIONAL HABITAT III

Février 2016

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. INFORMATIONS GENERALES SUR LA GUINEE.....	4
1.1 Caractéristiques géographiques	4
1.2 Caractéristiques démographiques	5
1.3 Organisation territoriale.....	5
1.4 Contexte économique et politique	5
1.5 Stratégie de réduction de la pauvreté et politique nationale de l’habitat.....	6
II. DEMOGRAPHIE URBAINE - ENJEUX ET DEFIS.....	7
2.1 Gestion de l’urbanisation rapide.....	7
2.2 Gestion des relations milieu rural-milieu urbain.....	7
2.3 Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain.....	8
2.4 Réponses aux besoins des personnes âgées	9
2.5 Difficultés rencontrées.....	9
2.6 Défis et enjeux futurs à inscrire dans le futur Programme de développement urbain.....	11
III. L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PLANIFICATION URBAINE	14
3.1 La planification et l’aménagement durables des villes	14
3.2 Amélioration de la production alimentaire urbaine et périurbaine.....	14
3.3 Mobilité urbaine – congestion du trafic automobile	15
3.4 Renforcement des capacités de planification et de gestion des villes	16
3.5 Difficultés rencontrées.....	17
3.6 Défis et enjeux futurs à inscrire dans le futur Programme de développement urbain.....	18
IV. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION	21
4.1 Le changement climatique	21
4.2 La réduction des risques de désastres	21
4.3 La réduction de la pollution urbaine	22
4.3 Difficultés rencontrées.....	23
4.4 Défis et enjeux futurs à inscrire dans le futur Programme de développement urbain.....	23
CHAPITRE V. GOUVERNANCE URBAINE ET LEGISLATION	26
5.1 Amélioration de la législation urbaine	26
5.2 Décentralisation et renforcement des autorités locales	26
5.3 Amélioration de la participation et des droits humains et inclusion sociale et équité.....	27
5.4 Les difficultés	27
5.5 Défis et enjeux futurs à inscrire dans le futur Programme de développement urbain.....	28
VI. ECONOMIE URBAINE – PROBLEMES ET DEFIS FUTURS.....	30
6.1 Amélioration du financement municipal	30
6.2 Soutien au développement de l’économie locale	31
6.3 Les difficultés	31
6.4 Les défis et enjeux dans ces domaines pour le nouvel Agenda urbain.	32
VII. HABITAT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	34
7.1 Les acquis en matière d’accès aux services sociaux de base	34
7.2 Difficultés.....	34
7.3 Les défis et enjeux dans ces domaines pour le nouvel Agenda urbain	37

INTRODUCTION

Le présent rapport est élaboré après une large concertation avec tous les acteurs concernés, dans la perspective de la tenue prochaine de la troisième conférence des Nations-Unies sur les établissements humains (Habitat III) prévue en 2016 à Quito (Equateur). Il fait le point sur la mise en œuvre, au plan national, du Programme d'Habitat II adopté lors de la deuxième conférence des Nations-Unies sur les établissements humains tenue à Istanbul (Turquie) en 1996. En outre il définit les défis et les enjeux pour les vingt prochaines années dans le cadre du développement durable des villes de la République de Guinée.

La méthodologie d'élaboration de ce rapport a consisté à mettre en place un comité national comprenant tous les acteurs de l'administration et de la société civile. Le document a été rédigé par les membres du ce comité sur la base des orientations du document de stratégie de réduction de la pauvreté, des schémas d'urbanisme et d'aménagement, des documents de politiques sectorielles et d'interviews de personnes ressources.

Le rapport prend en compte les directives données aux pays par les Nations Unies, en vue de la préparation de la prochaine conférence et s'articule autour des points suivants :

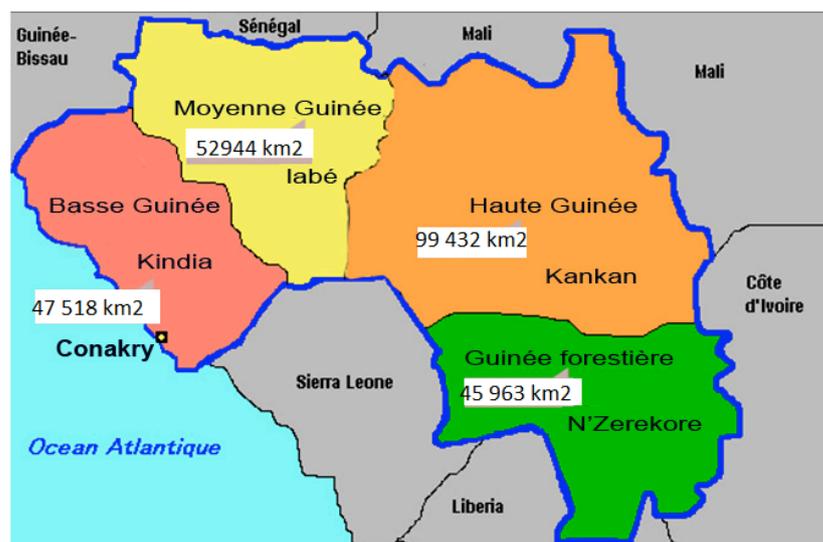
- ⊙ des informations générales, sur les caractéristiques géographiques et démographiques et le contexte socio-économique, politique et sanitaire du pays ;
- ⊙ la présentation des politiques et mesure mises en œuvre par le gouvernement pendant, les décennies passées en matière de gestion de la démographie urbaine, d'aménagement du territoire et planification urbaine, de protection de l'environnement face à l'urbanisation galopante, de gouvernance urbaine, d'économie urbaine, et d'accès au logement et aux services de base ;
- ⊙ les défis et enjeux à prendre en compte dans le prochain agenda urbain ;
- ⊙ les indicateurs urbains et les indicateurs d'évaluation du niveau de décentralisation
- ⊙ une étude de cas consacrée à l'approche qui a sous tendu l'élaboration de la vision Habitat 2021 de la Guinée.

I. INFORMATIONS GENERALES SUR LA GUINEE

I.1 Caractéristiques géographiques

La Guinée est située entre 7°05' et 12°51' de latitude nord et 7°30' et 15°10' de longitude ouest et couvre une superficie de 245 857 km². Le pays qui se localise sur la côte ouest de l'Afrique Occidentale, est frontalier avec six États¹, et comprend quatre grandes régions naturelles :

- la Guinée Maritime, d'une superficie d'environ 47 518 km², possède 300 km de littoral et s'étend sur une bande côtière large de 100 à 150 km, comprenant des formations de mangrove, un ensemble de plaines continentales et des plateaux à l'Est. Traversée par de nombreux cours d'eau, la région reçoit plus de 1 500 mm de pluie par an, le maximum atteignant 4 m au niveau de Conakry ;
- la Moyenne Guinée, qui s'étend sur environ 52 944 km², est la région la plus montagneuse du pays. Son altitude est partout supérieure à 750 mètres et dépasse 1 200 mètres en certains endroits. Elle a une pluviométrie qui varie entre 1 300 mm au nord et légèrement plus de 2 000 mm au sud. Cette région fait de la Guinée le château d'Afrique en donnant naissance à la plupart des cours d'eau qui y coulent.
- la Haute Guinée a une superficie approximative de 99 432 km² et une altitude moyenne de 500 mètres, avec des pentes très faibles par endroit. Elle est caractérisée par une unité géographique et son relief est peu marqué, d'où l'étalement de ses cours d'eau et l'abondance des plaines alluviales. Sa pluviosité varie entre 1 600 mm au sud et 1 200 au nord ; et
- la Guinée Forestière, avec 45 963 km², a un relief tourmenté qui culmine à 1 752 mètres, au Mont Nimba. Cette région jouit d'une couverture forestière abondante et d'un climat caractérisé par une saison des pluies variant entre sept et neuf mois et une pluviosité moyenne annuelle de l'ordre de 2 500 mm.



¹ Guinée Bissau, Sierra Leone, Libéria, Mali, Cote d'Ivoire, Sénégal.

1.2 Caractéristiques démographiques

La population de la Guinée qui était de 10,8 millions d'habitants en 2010 devait selon les estimations, atteindre 12 millions d'habitants en 2015 et 13,7 millions en 2020. Le temps de doublement de la population qui était de moins de 23 ans en 1996 sera de 24 ans environ en 2020. S'agissant de la population urbaine, comme c'était le cas en 1996 elle représente toujours environ 30% la population totale, mais son effectif qui était de 2.117 600 environ en 1996 est estimé à 3 580 800 en 2015 et 4 119 900 en 2020. L'effectif de la population féminine en âge de procréer sera multiplié par 1,4 entre 2010 et 2020 pour atteindre 3,21 millions.

Le trait le plus marquant de l'évolution prévue de la population est son extrême jeunesse malgré une régression de 2.6 points. En effet, la population âgée de moins de 15 ans qui était de 45,6 % en 1996, est estimée à 43% en 2015. Le poids de la population âgée (65 ans ou plus) n'a pas connu beaucoup de changements en termes de proportion. Par contre, son effectif qui était de 321 557 en 1996 et 480 831 en 2002 est estimé à 406 000 en 2015 et devrait atteindre 492 000 en 2020. Enfin, la population en âge de travailler (15-64 ans) dont le poids est actuellement estimé à 54% représentera toujours plus de la moitié de la population totale. Ces effectifs importants pourraient poser des défis énormes en termes de prise en charge, si les performances économiques ne sont optimisées.

1.3 Organisation territoriale

Le territoire de la Guinée est constitué de circonscriptions territoriales et de collectivités locales. Les circonscriptions territoriales sont les préfectures et les sous préfectures et les collectivités locales sont les régions (8), les communes urbaines (38) et les communes rurales (303). Les régions sont constituées de préfectures et sont dirigées par des gouverneurs qui ont parmi leurs attributions, l'impulsion et la planification du développement de leurs territoires respectifs. Il existe 33 préfectures, dirigée chacune par un Préfet assisté de deux Secrétaires Généraux chargés respectivement des collectivités décentralisées et de l'administration. Chaque préfecture est constituée d'une commune urbaine et d'un certain nombre de communes rurales. Les quartiers et les districts sont respectivement des sections des communes urbaines et des communes rurales.

1.4 Contexte économique et politique

La mise en œuvre de l'agenda d'Habitat II 1996 s'est effectuée dans un contexte global caractérisé par la faiblesse de ressources nécessaires pour financer le développement et un contexte politique et sécuritaire peu favorable. En effet le contexte économique guinéen a été marqué jusqu'en 2012 par la faible mobilisation de ressources internes et le manque ou la baisse drastique de l'Aide Publique au Développement et une forte inflation atteignant 29,7% en glissement annuel, toutes choses qui ont contribué à la forte dépréciation du Franc Guinéen, et la chute vertigineuse des capacités d'investissement de l'Etat.

Cette situation s'est traduite entre autres par des pénuries régulières dans la fourniture de l'eau et de l'électricité qui ont affecté négativement le développement des activités des PME/PMI, les possibilités de création de richesses et d'emplois et la dégradation du pouvoir d'achat des ménages, rendant leurs conditions de vie encore plus précaires.

Aussi, la Guinée a subi des agressions rebelles répétées en 2000, et les effets néfastes des guerres qui ont ravagé le Libéria, la Sierra Léone, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire et récemment le Mali. Le pays a enregistré la présence de centaines de milliers de réfugiés. Ceci a représenté pour la Guinée un prix énorme en termes d'équilibre social, financier et environnemental.

Sur le plan politique, il faut noter que la mise en œuvre du Programme habitat 1996 a débuté à une période de grandes réformes découlant du remplacement du système socialiste par le libéralisme économique et l'amorce du processus de la décentralisation. En effet les premières élections multipartites ont été tenues en 1993 et de nombreuses réformes politiques, institutionnelles et économiques ont été engagées.

A partir de 2009, le pays a connu l'avènement de régimes militaires avec une suspension de la constitution et la mise en place d'un Conseil National de la Transition (CNT) en Février 2010. Cette situation prendra fin avec l'élection démocratique et l'investiture du Président de la République, le **Professeur Alpha CONDE** en décembre 2010, et la mise en place d'une Assemblée Nationale suite aux législatives de 2013.

1.5 Stratégie de réduction de la pauvreté et politique nationale de l'habitat

La stratégie de réduction de la pauvreté de la Guinée met l'accent sur le développement urbain et à cet effet articule les interventions autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; le développement des infrastructures de soutien à la croissance, le renforcement de l'accès aux services sociaux de base et la résilience des ménages et des habitats.

S'alignant sur ces orientations, la politique du gouvernement en matière d'habitat a pour objectif stratégique la planification, l'aménagement et l'équipement durable de l'espace national et urbain.

C'est dans ces différents contextes que le Programme National Habitat II a été réalisé. Il faut ajouter qu'avec la troisième République, le pays a fait des progrès appréciables dans ses efforts de création de conditions socio économiques favorables à un avenir meilleur pour les populations guinéennes. Malheureusement, cet élan a été ébranlé par l'épidémie de fièvre à virus Ébola qui sévit en Guinée depuis le premier trimestre 2014. Cette crise de santé a entraîné d'importantes pertes en vie et des impacts négatifs sur tous les secteurs de l'économie. Entre autres, des projets d'études et de travaux négociés avec les partenaires ont été reportés ; le trafic de conteneurs dans le port de Conakry a baissé d'un tiers ; deux tiers des vols sur l'aéroport de Conakry ont été annulés ; les exportations de fruits et légumes vers les pays voisins ont chuté de 90 pour cent dans le nord-ouest du pays. Les secteurs agricole et minier ont été durement touchés également.

Aujourd'hui, grâce aux efforts du Gouvernement et de ses partenaires nationaux et internationaux, cette épidémie est maîtrisée avec les programmes de sensibilisation et la mise en place de mécanismes de prise en charge des malades du virus.

II. DEMOGRAPHIE URBAINE - ENJEUX ET DEFIS

2.1 Gestion de l'urbanisation rapide

La population de la Guinée était d'environ 10,8 millions d'habitants en 2010, 12 millions en 2015 et devrait atteindre 13,7 millions en 2020. Le temps de doublement de la population qui était de moins de 23 ans en 1996 passera à 24 ans environ en 2020. Comme en 1996, la population urbaine représente toujours 30 % environ de cette population totale. Cette population passera de 2 117 79 en 1996 à 4 119 900 en 2020 selon les estimations du Ministère du Plan. La croissance de la population urbaine est essentiellement le résultat d'un accroissement naturel élevé, de migrations en provenance des zones rurales, et aussi de transformation des campagnes en périphérie des centres urbains.

La gestion de cette urbanisation en Guinée a été abordée depuis deux décennies principalement à travers la mise en application d'un schéma national d'aménagement du territoire, des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme des villes et d'une Déclaration de Politique Nationale de la Population qui ont permis :

- ⊙ le développement d'importantes infrastructures de voiries, d'énergie, d'adduction d'eau, d'assainissement, etc.
- ⊙ l'amélioration considérable de la situation sanitaire de la population dans l'ensemble, un début de fléchissement de la fécondité dû à un retard de l'âge du mariage, en particulier en milieu urbain.

2.2 Gestion des relations milieu rural-milieu urbain

De nombreuses actions ont été réalisées depuis deux décennies afin d'améliorer la gestion des relations entre le monde rural et les centres urbains dans le sens de la maîtrise des flux démographiques. En effet un certain nombre de programmes de développement local et participatif, ont entraîné l'amélioration des conditions de vie au niveau local en général et du cadre villageois en particulier :

- ⊙ Le programme national de micro - réalisations réalisé dans les années 1990 par le Secrétariat d'Etat à la Décentralisation (SED) en vue de satisfaire des besoins ressentis par les populations elles-mêmes ;
- ⊙ Le programme d'appui aux Initiatives de base (PAIB) lancé à partir de 1994 et qui avait pour objectif le renforcement de la capacité d'auto - promotion des communautés de base et des collaborations avec les structures nationales et organisations non gouvernementales (ONG) impliquées dans le développement local participatif ;
- ⊙ Le programme d'Appui et de Renforcement des Collectivités Décentralisées de Guinée (PARC), exécuté en Moyenne-Guinée, en Basse Guinée qui visait, entre autres, l'augmentation des capacités de gestion et de mobilisation des ressources communautaires par des programmes d'accompagnement, de formation et d'assistance technique, répondant aux besoins de chaque commune rurale ;

- ⊙ Le programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) qui a permis le renforcement du processus de décentralisation au niveau politique, administratif et fiscal ainsi qu'au renforcement des capacités des communautés rurales de développement à se prendre en charge.
- ⊙ Le projet de développement intégré en faveur de la femme et de la jeune fille mis en œuvre en milieu rural, démarré en 1994, et visant l'amélioration des conditions de vie de la femme en allégeant ses tâches quotidiennes à travers la mise en place d'infrastructures (points d'eau, latrines, lavoirs, jarres en ciment etc.), l'équipement des groupements féminins pour la réalisation des activités génératrices de revenus (saponification, teinture, maraîchage etc.).
- ⊙ Les autorités des collectivités décentralisées qui ont bénéficié de ces projets parviennent à assumer des activités de planification, de passation de marché et même d'investissement public, dans les secteurs prioritaires en matière de construction, entretien et amélioration, des infrastructures socio-économiques, assainissement, etc. Les diverses interventions ont contribué aussi à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations notamment en milieu rural et favorisé la promotion du mouvement associatif et l'émergence de partenariat entre différents acteurs .

2.3 Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain

La population de moins de 35 ans constitue plus de 74% de la population guinéenne et cette proportion sera une donnée constante dans la pyramide des âges pour les deux prochaines décennies. Plus de la moitié de la population (55,1%) a moins de 20 ans ; ce qui représente approximativement 6 215 000 jeunes. Les jeunes sont particulièrement affectés par le chômage qui touche particulièrement les jeunes de la tranche d'âge de 20-29 ans, en particulier ceux qui sont diplômés de l'enseignement supérieur. Le phénomène est essentiellement urbain et concerne 15% de la population de la capitale Conakry par exemple contre 0,4% en milieu rural (EIBEP- 2002/2003). Plus de 40% des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage.

Face à cette situation les autorités publiques ont soutenu depuis 1996, les organisations de jeunes, la création d'emplois et des actions en matière de développement des infrastructures.

Sur le plan de la création d'emplois divers programmes ont été initiés.

- ⊙ Le Programme national d'Appui à l'Emploi des jeunes a eu pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté en offrant aux jeunes, scolarisés ou pas, urbains ou ruraux, des opportunités de formations qualifiantes pour améliorer leur employabilité ;
- ⊙ Le programme « Centres NAFA » pour les enfants de 10 à 16 ans, particulièrement les filles jamais scolarisées ou qui ont abandonné l'école avant la fin du cycle primaire. Aujourd'hui 64 centres sont fonctionnels dont 58 pour les filles.

- ⊙ Le Fonds national d’insertion des jeunes (FONIJ) soutient les initiatives à l’esprit d’entreprise, les projets générateurs de revenus et d’emplois pour les jeunes en vue de favoriser leur intégration dans le processus de développement socioéconomique du pays
- ⊙ Les programmes de travaux à haute intensité de main d’œuvre (HIMO) : travaux de construction routières, portuaires, aéroportuaires, bâtiments et ouvrages ; travaux d’assainissement (collecte, transfert et traitement manuel des ordures, construction ou curage des fossés, etc.
- ⊙ La promotion de la micro – entreprise : taxi-motos, teinture, saponification, artisanat.

2.4 Réponses aux besoins des personnes âgées

En Guinée, selon la définition établie par le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’Enfance², sont considérées comme personnes âgées, tous les individus dont l’âge est supérieur ou égal à 65 ans. Jusqu’à un passé récent, la société guinéenne, comme presque toutes les sociétés africaines, fonctionnait essentiellement sur une base gérontocratique. Les personnes âgées jouissaient d’un statut social privilégié qui leur était reconnu en raison de leur rôle important dans le système de parenté élargi. Elles étaient dépositaires des valeurs ancestrales (pouvoir spirituel) et détenteurs des principaux moyens de production (pouvoir économique).

Cependant, depuis quelques années, on observe des changements dans les structures familiales et sociales sous l’effet combiné de l’urbanisation et de la modernisation (l’apparition de la famille nucléaire, l’exode rural, le chômage et la crise économique). Ces phénomènes qui sont inhérents au développement économique ont affecté sérieusement le tissu social et le rôle de la famille dans l’encadrement de ses membres. Cette évolution sociale fait que les personnes âgées sont entrain de perdre les privilèges auxquels elles avaient droit autrefois, ce qui les met du coup, dans une situation de vulnérabilité.

Face à cette situation le pays ne s’est pas doté d’une politique spécifique des personnes âgées. Mais la politique de la famille et de la protection sociale intègre des mesures en faveur de cette couche vulnérable à travers les objectifs de : (i) renforcement et d’extension du système contributif d’assurance sociale fiable et économiquement viable prenant en compte la vieillesse (pensions de retraite); (ii) prévention de l’indigence et du renforcement du capital humain des personnes les plus vulnérables et de la facilitation de leur accès aux services sociaux de base.

2.5 Difficultés rencontrées

En dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics pour une meilleure gestion de l’urbanisation rapide, des relations milieu rural-milieu urbain, des problèmes des jeunes en milieu urbain, des personnes âgées et pour l’intégration des questions de genre en matière de développement urbain de nombreuses contraintes subsistent. Il s’agit de :

· *Etude sur les groupes marginaux en Guinée, 2012-2013*

2.5.1 En matière de gestion de l'urbanisation :

- ⊙ des disparités spatiales persistantes de croissance urbaine des centres urbains :
Conakry et les capitales régionales et les villes minières restent les principales centres d'attraction des populations rurales ;
- ⊙ de la faible connaissance des mouvements de populations et leurs déterminants ;
- ⊙ de la prédominance de l'approche sectorielle d'aménagement à cause de la non mise en place du Comité Interministériel d'Aménagement du territoire et d'une politique d'aménagement du territoire qui aurait permis d'harmoniser les interventions et ainsi d'améliorer les rendements des investissements ;
- ⊙ du faible développement de certaines petites et moyennes villes.

2.5.2 En ce qui concerne la gestion des relations milieu urbain – milieu rural :

- ⊙ la faible densité et la dégradation des routes interurbaines et des pistes rurales et donc les difficultés d'échanges et de transport des populations et des marchandises entre les deux milieux ;
- ⊙ la faiblesse de l'accès à l'électrification au niveau des campagnes et de la qualité et de l'efficacité des services publics en général ;
- ⊙ l'insuffisance des performances des collectivités due à l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles pour assurer leur fonctionnement et des investissements.

2.5.3 S'agissant des réponses aux besoins des jeunes en milieu urbain

- ⊙ la faible coordination des interventions et harmonisation des textes régissant le secteur en charge de la jeunesse et de l'emploi ;
- ⊙ l'insuffisance de centres de formation et de qualités professionnels ;
- ⊙ le taux de chômage élevé parmi les jeunes et la faiblesse de l'offre d'emplois tant au niveau du secteur privé que de la fonction publique ;
- ⊙ la quasi manque de centres sportifs polyvalents d'échelle et internationale et d'équipements sportifs de proximité comme moyen d'insertion des jeunes ;
- ⊙ l'importance de la délinquance juvénile, la faiblesse du contrôle parental et l'insuffisance de l'encadrement judiciaire de prévention.

2.5.4 En matière de prise en compte des besoins des personnes âgées et des questions de genre

- ⊙ La faible prise en charge des problèmes des personnes âgées à cause de l'absence
- ⊙ d'une politique nationale en la matière;
- ⊙ la faiblesse des pensions des retraités des services publics et parapublics;
- ⊙ l'absence d'appui pour leur accès à des services de base et pour satisfaire leur besoin spécifique ;
- ⊙ l'analphabétisme ou le faible niveau d'instruction;
- ⊙ le poids des responsabilités sociales et familiales;

- ⊙ la faiblesse des capacités économiques des femmes ;
- ⊙ l'insuffisance de centres de prises en charge des enfants en difficultés et des handicapés ;
- ⊙ le taux d'abandon élevé de l'école par les jeunes filles.

2.6. Défis et enjeux futurs à inscrire dans le futur Programme de développement urbain

2.6.1 Mesures générales

Globalement, les défis communs à toutes ces thématiques sont : la mobilisation des ressources financières et le renforcement des compétences techniques des services centraux et décentralisés et le suivi-évaluation des politiques et programmes.

2.6.2 En matière de gestion de l'urbanisation : Les suggestions concernent aussi bien l'accroissement démographique que la gestion des problèmes que ce phénomène induit, à savoir :

- ⊙ l'encouragement de la recherche multidisciplinaire, afin de mieux cibler les actions à entreprendre ; la conduite d'enquêtes spécifiques sur des aspects démographiques peu ou pas bien documentés telles que les migrations en Guinée, la sexualité et la santé de la reproduction des jeunes ;
- ⊙ la réduction des migrations et la maîtrise des mouvements de population au sein du territoire afin de susciter dans chaque région l'émergence d'un pôle urbain de développement d'envergure conforme aux potentialités de chaque région ; ainsi soulager la capitale Conakry par :
 - l'actualisation et opérationnalisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ; d'un schéma de cohérence territoriale de Conakry, Coyah, Dubréka et Kindia ;
 - l'élaboration de schémas de cohérence territoriale pour les autres villes ;
 - la mise en œuvre de programmes d'infrastructures et d'équipement d'envergure et d'un programme d'équipement minimal de petites villes ;
 - le développement de micro projets dans la zone rurale pour favoriser l'émergence d'établissements humains ruraux.

2.6.3 En ce qui concerne l'amélioration des relations milieu urbain – milieu rural, les propositions sont les suivantes :

- ⊙ la poursuite par l'Etat, des investissements pour le désenclavement par la construction et la réhabilitation des pistes et ponts afin de garantir la durabilité de la mobilité ;
- ⊙ l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de transport en milieu rural en vue de la résolution des problèmes de mobilité et d'évacuation des produits agricoles vers les villes et vice versa des intrants vers la campagne;
- ⊙ la poursuite de l'électrification rurale
- ⊙ la poursuite de l'implantation des fibres optiques
- ⊙ le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics en milieu rural.

· *Source Plan national de développement agricole*

2.6.4 En matière de prise en charge des besoins des jeunes, les recommandations ci-après s'articulent autour de la formation, la création de l'emploi et la mise à disposition des jeunes des infrastructures de récréation. Il s'agit de :

- ⊙ l'actualisation et l'harmonisation des textes régissant le secteur en charge de la jeunesse et de l'emploi ;
- ⊙ l'élaboration et l'adoption des programmes d'enseignement et ou de formation adaptés aux opportunités de création d'emplois ;
- ⊙ l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers la formation qualifiante, l'information, les conseils d'orientation et la prospection pour l'identification de gisements d'emplois dans tous les secteurs de développement;
- ⊙ la création de centres de métiers dans les quatre capitales régionales : Kindia, Labé, Kankan, N'Zérékoré et de proximité
- ⊙ la promotion et le recours aux travaux HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) dans l'exécution des programmes d'investissements publics au niveau local et décentralisé en vue de créer davantage d'emplois pour les jeunes, en particulier ceux qui sont sans qualification aussi bien en milieu rural qu'urbain.
- ⊙ la construction d'infrastructures de haut niveau, toutes disciplines confondues, capables d'abriter des manifestations de jeunesse et des compétitions nationales et internationales et de promouvoir le sport comme moyen d'insertion des jeunes;
- ⊙ le développement d'infrastructures et d'équipements sportifs de proximité en vue d'offrir aux jeunes et à tous les citoyens la possibilité de pratiquer des activités socio-éducatives, physiques et sportives dans des conditions appropriées.

2.6.5 Concernant la prise en charge des besoins des personnes âgées, le programme Habitat III devra intégrer :

- ⊙ l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale des personnes âgées ;
- ⊙ la revalorisation des salaires et pensions pour les travailleurs en activité et les retraités des services publics et parapublics;
- ⊙ la construction d'un Institut de prise en charge psycho – sociale, centre de loisir, lieu d'échange intergénérationnel, pour personnes âgées ;
- ⊙ l'amélioration de leur cadre de vie par l'accès aux services de base ; et la construction d'abris de repos accessibles aux personnes âgées.

2.6.6 Pour le plein épanouissement des femmes, et des personnes handicapées, les recommandations relèvent du renforcement des capacités techniques et financières. Il s'agit principalement de :

- ⊙ l'application des conventions internationales relatives aux femmes, aux handicapés et aux personnes âgées notamment;
- ⊙ le renforcement des capacités d'intervention en vue de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ;

• *Source : Plan de Développement de la Jeunesse*

• *Source : Politique Nationale du Genre, et la politique de la famille et de la protection sociale*

- ⊙ la finalisation de la construction des centres sociaux des jeunes aveugles de Kankan et la construction de centres orthopédiques ;
- ⊙ la création des centres d'insertion et de formation des enfants en difficulté et des handicapés ;
- ⊙ l'encouragement et la promotion de l'orientation et du maintien des filles dans les séries techniques pour leur meilleure participation aux projets d'amélioration des établissements humains ;
- ⊙ l'appui aux femmes dans les activités génératrices de revenus qu'elles développent au sein de l'habitat précaire ;
- ⊙ l'appui à la construction de marchés, aménagement des lieux de séchage de poisson, construction de bâtiments de stockage ;
- ⊙ l'appui à l'accès des femmes et des personnes handicapées au logement social et au crédit pour le logement.

III. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PLANIFICATION URBAINE

3.1 La planification et l'aménagement durables des villes

Ce n'est qu'à partir de 1986, que la Guinée s'est dotée d'outils de planification et de gestion spatiale : le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), quatre Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement, le plan de développement urbain de Conakry, et dix Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des villes secondaires, les Plans Urbains de Référence. Pour compléter ce dispositif, le Code Foncier et Domanial et le Code de l'Urbanisme ont été adoptés. Ces outils ont permis l'amélioration de la fonctionnalité et de la salubrité des villes, la mobilisation des ressources à partir du foncier, l'augmentation substantielle de l'accès à la propriété, l'augmentation des investissements publics et privés dans l'immobilier, etc.

Cependant, malgré l'existence de ce cadre normatif les pratiques informelles prédominent. Les tissus urbains sont occupés à plus de 50% anarchiquement, les villes connaissent un étalement urbain accéléré qui se fait à travers des lotissements ponctuels peu articulés. Cette situation engendre une pollution et une destruction massive des écosystèmes de mangroves, des rivières, des espaces verts en général aussi bien à Conakry que dans les villes secondaires.

3.2 Amélioration de la production alimentaire urbaine et périurbaine

En milieu urbain et zone périurbaine, sont pratiqués dans des conditions souvent difficiles par manque d'aménagement, l'agriculture céréalière, l'horticulture, la pêche et le petit élevage. Pour assurer la sécurité alimentaire et accroître les revenus agricoles, la Guinée s'est dotée depuis 1991 de trois lettres de politique agricole.

Dans ces cadres le Gouvernement a poursuivi les objectifs que sont l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de la production vivrière en particulier rizicole et la relance de l'horticulture sur une base durable ; la diversification par la promotion des productions vivrières de substitution ; l'appui aux producteurs ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises agricoles ; l'amélioration des opportunités de revenus des populations ; la promotion des investissements privés ; la protection de l'environnement et la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

D'importants acquis ont été réalisés dans le cadre du projet de relance des exportations fruitières, le volet cultures fruitières des Programmes de développement rural en Guinée Maritime ; du Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles ; du Projet d'Investissement et Commercialisation Agricoles ; etc.

Depuis 2012, avec la troisième République on note une amélioration substantielle en matière de production alimentaire en général et du riz notamment.

En ce qui concerne l'élevage, l'activité occupe une grande place dans la production alimentaire en milieu urbain et périurbain. Il reste un potentiel important pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. Dans ce domaine l'objectif de sécurité alimentaire vise l'augmentation significative du cheptel, de la production de la viande, de lait et des œufs.

Par ailleurs la pêche, et l'aquaculture, est un segment économique contribuant considérablement à la réduction de la pauvreté en milieu urbain (dans les villes situées le long de la mer, des bras de mer et des fleuves notamment) et à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons.

3.3 Mobilité urbaine – congestion du trafic automobile

Les populations guinéennes sont confrontées à d'importantes difficultés de mobilité du fait de la faible disponibilité des infrastructures et services de transport et de la faible capacité institutionnelle de l'administration pour assurer la maîtrise et la régulation du secteur. En moyenne 29.1 % des ménages guinéens mettent plus de 60 minutes pour accéder aux services de transport public le plus proche. En milieu rural en général et milieu pauvre en particulier les pourcentages sont respectivement de 39,1% et de 42,9%. En milieu urbain dans l'ensemble ce sont environ 7,1% des ménages qui sont concernés ; et 10,0% en milieu urbain pauvre (ELEP 2012).

Tableau Répartition (en %) des ménages selon le temps nécessaire (en minutes) pour atteindre les transports publics les plus proches

	< 15	15 à 29	30 à 44	45 à 59	60+	Total
Ensemble	46,1	13,3	7,5	4,0	29,1	100,0
Milieu de résidence						
Rural	38,2	10,5	7,4	4,9	39,1	100,0
Rural pauvre	35,8	9,3	7,4	4,6	42,9	100,0
Urbain	63,5	19,6	7,7	2,0	7,1	100,0
Urbain pauvre	54,7	22,6	9,9	2,8	10,0	100,0

Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté – 2012

Répartition (en %) des ménages selon le temps nécessaire (en minutes) pour atteindre la route praticable la plus proche						
	< 15	15 à 29	30 à 44	45 à 59	60+	Total
Ensemble	65,5	9,0	4,7	2,7	18,1	100,0
Milieu de résidence						
Rural	58,0	8,2	5,1	3,4	25,4	100,0
Rural pauvre	57,4	7,9	5,3	3,3	26,1	100,0
Urbain	82,0	10,9	3,7	1,3	2,0	100,0
Milieu urbain pauvre	77,5	12,2	4,9	1,9	3,6	100,0

Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté – 2012

A Conakry pour améliorer la fluidité de la circulation un train de banlieue « Conakry Express » a été mis en service qui a transporté 2.000.000 de passagers en 2011 et une Société de Transports de Guinée (SOTRAGUI) pour l'exploitation, de cent (100) bus de grande capacité en vue de doter le pays d'un système moderne de transport urbain et interurbain, capable de fournir aux usagers des services de qualité à moindre coût.

3.4 Renforcement des capacités de planification et de gestion des villes

L'accomplissement des missions en matière d'habitat s'appuie sur une architecture institutionnelle qui rencontre des contraintes majeures, au nombre desquelles, on peut citer : la faiblesse des moyens financiers, matériels et techniques, l'insuffisance des ressources humaines et la faible évaluation des politiques mises en œuvre.

Les deux décennies passées le Gouvernement a mis en place de nombreux programmes de renforcement des capacités des collectivités locales et des ministères techniques. Au nombre de ces programmes figurent le Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI), le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) et le Troisième projet de développement urbain (PDU3).

Le Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles a été mis en œuvre à partir de 2003 en vue d'améliorer la qualité des prestations des services publics en s'attaquant aux quatre contraintes institutionnelles majeures suivantes :

- ⊙ l'insuffisance des ressources financières allouées aux services déconcentrés,
- ⊙ les faiblesses de gestion des administrations déconcentrées et des entités décentralisées,
- ⊙ le manque de communication efficace entre les prestataires et les bénéficiaires de services,
- ⊙ l'absence de système d'incitation à la bonne performance.

Le programme a obtenu des résultats probants tant au niveau central que local, mais n'a pu voir son terme, faute de financement.

Le programme d'appui aux communautés villageoises a permis de mettre en place dans plus de 140 communes rurales, des outils de planification et de gestion simplifiés parmi lesquels : les plans de développement locaux (PDL), les plans annuels d'investissement (PAI), les comités de passation des marchés et les comités de suivi des travaux. Ainsi des réalisations importantes ont été faites au bénéfice des populations en matière de santé, d'éducation, approvisionnement en eau, etc.

Le SENAREC (Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités) a été mis en place en 1999 pour coordonner les activités relatives à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités en Guinée, tout en servant d'interface avec les partenaires au développement. Ce programme national de renforcement des capacités et de gouvernance a permis :

- ⊙ l'amélioration des capacités de l'administration centrale, la Banque centrale et les organisations patronales et professionnelles en matière d'analyse et de prévision macroéconomique, de programmation et de gestion des finances publiques, de production de l'information statistique et la promotion du secteur privé ;
- ⊙ l'amélioration du secteur de la justice et le renforcement des institutions républicaines ;
- ⊙ la promotion le renforcement des aptitudes des acteurs de la société civile et du secteur privé.

Le troisième projet de développement urbain : Le Gouvernement de la République de Guinée a mis en œuvre de 1999 à 2013, son troisième projet de développement urbain. Le projet a couvert dix villes pour lesquelles il a conduit des audits urbains, organisationnels et

financiers. Ces audits ont permis de mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités par la formation, la construction de sièges des communes et leur équipement, l'amélioration des grandes infrastructures urbaines de Conakry et des principales villes secondaires.

3.5 Difficultés rencontrées

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer l'impact de la planification et des capacités de gestion urbaine, l'agriculture périurbaine et la mobilité urbaine, d'importantes difficultés persistent notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources. Ce sont :

3.5.1 En matière de planification et l'aménagement durables des villes :

- ⊙ la quasi absence d'allocation des ressources du BND pour l'élaboration des documents de planification ;
- ⊙ l'inadaptation des outils de planification existants ;
- ⊙ l'absence de documents de planification pour beaucoup de villes ;
- ⊙ l'inexistence de la réglementation en vigueur en matière de lotissement et d'attribution de parcelles ;
- ⊙ l'étalement urbain et la spéculation foncière.

3.5.2 Dans le secteur de l'agriculture

- ⊙ le déficit en barrages de retenue d'eau et d'aménagements adéquats ;
- ⊙ la faiblesse de la fertilité des sols et de l'accès aux facteurs et moyens de production ;
- ⊙ les problèmes commercialisation, de conservation, et de transformation industrielle ;
- ⊙ les dégâts causés par la transhumance.

3.5.3 Dans le secteur de l'élevage

- ⊙ le déficit en construction d'abri d'animaux ;
- ⊙ le déficit d'équipements de conservation des produits d'origine animale ;
- ⊙ le faible rendement dans le secteur ;
- ⊙ la faible connaissance des textes régissant le secteur.

3.5.4 Dans le domaine de la pêche

- ⊙ la baisse générale de l'abondance des ressources halieutiques due à la surexploitation des stocks de poisson ;
- ⊙ la perturbation du biotope par l'effet combiné des pollutions, des incursions répétées des navires industriels dans la zone réservée à la pêche artisanale,
- ⊙ la destruction de la mangrove (principale nurserie de la côte guinéenne) ;
- ⊙ l'insuffisance des infrastructures d'accueil : port, quai, équipement de froid ; des structures de traitement des produits et contrôle sanitaire ;
- ⊙ le manque de matériels et intrants de pêche, etc.

3.6 Défis et enjeux futurs à inscrire dans le futur Programme de développement urbain

3.6.1 Globalement, les défis communs à toutes ces thématiques concernent la mobilisation des ressources financières et le renforcement des compétences techniques des services centraux et décentralisés et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes.

3.6.2 En matière de planification et d'aménagement durable des villes et de gestion du foncier, les défis et enjeux consistent à changer les pratiques de planification pour prendre en compte l'environnement, le changement climatique et le rôle de la société civile et des collectivités décentralisées. Ceci passe par :

- ⊙ l'élaboration ou l'actualisation des plans/schémas urbains ;
- ⊙ la définition des formes et des densités urbaines adaptées pour les futures extensions et pour les projets de rénovation et de régénération urbaines;
- ⊙ l'intégration des espaces ouverts d'évacuation et de respiration dans la conception des nouveaux quartiers.
- ⊙ l'établissement de plans fonciers tel que institué par le code foncier et domanial en vue de la sécurisation foncière des ménages à faible revenu notamment et le renforcement des capacités des collectivités locales pour une gestion de proximité du foncier.

3.6.3 Concernant la production alimentaire urbaine et périurbaine

Secteur de l'agriculture :

- ⊙ la construction des barrages de retenue d'eau pour l'irrigation ou à but multiple ;
- ⊙ la mise en place des périmètres avec maîtrise totale de l'eau pour l'accroissement de la productivité agricole et la préservation durable de l'écosystème et du potentiel agricole ;
- ⊙ l'augmentation de la productivité de l'exploitation agricole par des aménagements adéquats et l'amélioration de la fertilité des sols ;
- ⊙ l'amélioration de l'accès aux facteurs et moyens de production : terre, intrants, technologies, etc.
- ⊙ la promotion des cultures horticoles et de leur commercialisation : haricot vert, tomate cerise, melon, petit piment, ananas, mangue, etc. ;
- ⊙ l'amélioration de l'équipement des producteurs (dessouchage, sous-solage, matériels d'irrigation).

Secteur de l'élevage :

- ⊙ la sédentarisation des éleveurs par : la formation, l'amélioration de la santé animale, lutte contre les maladies épizooties l'intensification de l'élevage ;
- ⊙ la promotion de l'intégration agriculture/élevage ;
- ⊙ le développement des élevages à cycle court par les femmes et l'appui à la mise en place de couvoirs dans les chefs-lieux des régions ;
- ⊙ la mise en place d'une unité de fabrication d'emballages des produits avicoles et l'implantation d'unités de fabrication d'aliments pour bétail ;
- ⊙ la formation des éleveurs et l'appui en faveur de la construction des logements d'animaux, des infrastructures de commercialisation et équipements de conservation des produits d'origine animale ;

- ⊙ la promotion et l'appui de l'introduction dans les fermes des espèces animales à haut rendement pour accroître la production et le rendement des individus issus des différentes méthodes de reproduction (croisement- métissage, etc.).
- ⊙ la vulgarisation du code pastoral.

Secteur de la pêche:

- ⊙ le développement de partenariats stratégiques entre les institutions intervenant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- ⊙ la mise en place d'un fonds d'appui au secteur ;
- ⊙ la promotion d'un environnement incitatif pour le développement des activités du secteur ;
- ⊙ la promotion et l'appui en faveur de la pisciculture ;
- ⊙ le renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale notamment en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de recherche, de qualité des produits et d'accords de pêche ;
- ⊙ l'amélioration des services aux secteurs de production (infrastructures de débarquement, de transformation et de commercialisation, métiers de la mer et de l'entretien...) ;
- ⊙ l'élaboration de plans d'aménagement participatif spécifiques pour chacune des principales pêcheries ;
- ⊙ la restauration et la protection des écosystèmes halieutiques ;
- ⊙ la mise en place d'infrastructures adéquates pour le débarquement, la conservation et la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- ⊙ la sensibilisation, le renforcement des capacités des collectivités et la réalisation des travaux de préservation durable des mares et des écosystèmes environnants.

3.6.4 Mobilité urbaine – congestion du trafic automobile

Le Gouvernement vise à moyen et long terme, la satisfaction des besoins de transport à moindre coût pour les populations tout en assurant une qualité de service et l'observation de normes de sécurité.

- ⊙ l'élaboration d'un plan ou schéma national directeur des transports ;
- ⊙ la mise en place ou le renforcement d'un système de transport en commun et d'intermodalité, permettant le passage d'un mode de transport à l'autre en fonction des besoins et des moments, qui permettra d'irriguer l'ensemble du territoire des villes y compris les périphéries ;
- ⊙ le renforcement des liaisons routières entre les régions naturelles du pays ;
- ⊙ le développement des transports publics et privés ;
- ⊙ la promotion du transport fluvial et marin par la réhabilitation de la navigabilité des fleuves (Niger et Milo) ainsi que les petits ports et embarcadères fluviaux et marins.
- ⊙ le renouvellement du parc automobile et le contrôle technique ; la formation civique des conducteurs ;
- ⊙ l'introduction de l'essence sans plomb, et le recours à des mesures fiscales incitatives et des mesures de sensibilisation
- ⊙ Le développement des transports publics et la promotion des modes de déplacement non motorisés ;
- ⊙ la mise en place d'un système cohérent et centralisé de régulation du trafic, et du stationnement des véhicules, etc.

3.6.5 Renforcement des capacités de planification et de gestion des villes

En vue d'instaurer une gestion harmonisée, efficace et efficiente des différents acteurs du secteur urbain, les actions et mesures proposées sont :

- ⊙ l'évaluation et la continuation des programmes nationaux de renforcement des capacités institutionnelles ;
- ⊙ la formation post universitaire, universitaire et professionnelle en conception des projets, suivi - évaluation de leur exécution ; en aménagement du territoire, urbanisme et architecture pour les cadres et agents des services centraux et des communes ;
- ⊙ le renforcement des capacités de planification et de gestion des communes dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat ;
- ⊙ l'appui à la Direction de l'observatoire des villes en vue de la mise en place de bases de données et d'indicateurs de suivi/évaluation des projets et programmes de développement urbain.
- ⊙ la construction et équipement des sièges centraux et déconcentrés du Ministère de la Ville et de l'aménagement du Territoire (MVAT) et l'intégration des NTIC ;
- ⊙ l'information, la sensibilisation, la formation et l'appui financier aux acteurs privés et aux ONG du secteur MVAT ;
- ⊙ la mise en place d'un mécanisme de partenariat étroit entre le MVAT, le secteur privé et la société civile.

IV. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION

4.1 Le changement climatique

A l'instar de beaucoup de pays du monde, la Guinée, en ratifiant en 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), s'est engagée à œuvrer pour une politique de développement durable, basée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration des techniques de production. Pour respecter ses engagements, le pays a élaboré sa première communication nationale qui a établi la vulnérabilité des différentes ressources aux changements climatiques.

Cette communication a déterminé les gaz à effet de serre émis et absorbés en Guinée et répertorié des mesures d'atténuation. En particulier elle a permis de mettre en évidence les risques d'immersion de nombreuses îles habitées et même des villes continentales, la destruction des infrastructures situés sur le littoral et des problèmes d'inondation accentués par l'inadéquation des infrastructures urbaines de drainage pour ne citer que ces contraintes.

Face à cette situation, des stratégies globales d'adaptation ont été déterminées et ont fait l'objet d'un Plan National d'Adaptation au changement climatique (PANA) qui se fixe comme but d'exposer les mesures urgentes et immédiates à entreprendre pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Ces projets traitent de l'amélioration de la desserte en eau pour les divers besoins, la protection de la zone côtière (villes, faune, flore, etc.), l'amélioration des rendements agricoles et d'élevage, la sauvegarde des formations forestières, la promotion de l'information, de l'éducation et de la communication, etc. En 2012 le Gouvernement et ses partenaires ont démarré des actions ciblant le secteur de l'urbanisme à travers le Projet « Renforcement de la Résilience et Adaptation aux impacts négatifs du Changement Climatique des Zones Côtières vulnérables de la Guinée (RAZC).

Reconnaissant que l'aménagement du territoire et l'urbanisme peuvent contribuer à la recherche de solutions d'atténuation et d'adaptation, le projet a mené des activités de : formation et sensibilisation des cadres et agents du secteur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et la sensibilisation des élus locaux. Il y a eu aussi l'évaluation des schémas de la zone côtière, en vue de déterminer si des mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées à ces documents, la préparation d'un guide d'actualisation et ou élaboration des schémas de Dubréka, Kamsar, Conakry, Coyah et Forécariah, intégrant les mesures d'adaptation au changement climatique.

4.2 La réduction des risques de désastres

De façon générale, les villes guinéennes sont vulnérables à cause de plusieurs facteurs parmi lesquels : la faible couverture en caniveaux et ouvrages d'assainissement; l'absence de plans d'occupation, le déboisement massif des flancs des coteaux, l'implantation anarchique des constructions et qui sont souvent érigées dans des zones à risques (fortes pentes, marais et terres basse, aire de crues des cours d'eau, front de mer etc.). Cette situation qui induit des problèmes importants d'inondation et d'éboulement, découle de la faible application du code de l'urbanisme, du code foncier et du code de la construction et de l'habitation.

En 2009, 4781 habitations ont été détruites par l'inondation dans 13 villes de la Guinée : 1498 à Guéckédou, 614 à Conakry ; 348 à Siguiiri, etc. Ceci a entraîné le déplacement de 6700 personnes environ dont 4315 à Mamou, 1512 à Dabola et 876 à Guéckédou. Entre 2010 et 2011, ce sont 10 828 personnes qui ont été affectées par l'inondation.

Plusieurs glissements de terrains de grande envergure ont été enregistrés dans les villes de la Guinée. La ville de Coyah par exemple en a enregistré trois* : (i) le premier à Kouria au Mont Kakoulima (1007 m); (ii) les deux autres dans la commune urbaine au Mont Balan. La topographie du site, relativement variée, comporte des zones aux versants escarpés, généralement caractérisés par des inclinaisons supérieures à 5%. Ces versants peuvent induire une instabilité des sols entraînant des glissements de terrain et des chutes de blocs.

Par ailleurs, la zone côtière de la Guinée n'est pas à l'abri de certaines catastrophes océaniques comme le tsunami qui est la manifestation de séisme en mer ou de raz de marée. Aussi les villes sont exposées aux risques d'incendie du fait de la faible structuration de l'espace.

4.3 La réduction de la pollution urbaine

La croissance démographique et son évolution accentue le déséquilibre entre la population, les ressources, la capacité d'accueil du milieu, l'environnement et le développement. La plus part des industries du pays sont concentrés dans la capitale et dans quelques villes capitales régionales, et villes minières. Ce qui se traduit par un surpeuplement dans ces villes, souvent au détriment de certaines terres agricoles et la destruction des trames vertes et bleues.

On assiste à une progression des problèmes de pollution industrielle, en raison de l'augmentation de petites et moyennes industries polluantes et surtout à cause du développement anarchique de l'espace des villes et du manque de zonage et la non application de la réglementation devant guider l'implantation des activités socio économiques à travers les tissus urbains. En dehors de l'impact des activités industrielles, la pollution liée aux autres activités humaines est très importante. Il s'agit de la formation des poussières dues aux activités de transport ; le rejet de fumées par les moteurs à combustion, le bois de chauffe et l'incinération des déchets solides ; le rejet dans la nature des déchets solides et liquides sans traitement préalable.

Pour améliorer cette situation, le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) a été élaboré et a permis des améliorations substantielles. Aussi les trois projets urbains et le troisième Projet Eau et Assainissement ont permis d'améliorer la collecte d'eaux usées au niveau de la Commune de Kaloum, des bassins versants de Landréah dans la commune de Dixinn et ceux de Sobragui, de Moussoudougou et Madina dans la Commune de Matam.

D'importantes activités de perfectionnement des petites entreprises privées et des artisans opérant dans le secteur, ont été conduites pour augmenter la qualité des services d'assainissement de la capitale.

4.3 Difficultés rencontrées

Malgré les projets et programmes mis en œuvre le pays connaît des problèmes importants liés à l'impact du changement climatique, La réduction des risques de désastres, la réduction de la pollution urbaine.

4.3.1 Concernant le changement climatique et les risques de désastres les contraintes sont :

- ⊙ l'augmentation considérable de la population urbaine et une consommation accélérée de l'espace ;
- ⊙ la faible capacité de planification et de gestion et de mise en œuvre des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique ;
- ⊙ la faible couverture en réseau de drainage malgré les acquis des projets urbains ;
- ⊙ les implantations informelles des constructions, caractérisées par de fortes densités de population, la précarité des bâtiments ; le nombre élevé de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ;
- ⊙ la dégradation des cordons dunaires de sable et les mangroves dont l'un des avantages est la protection de l'arrivée de vagues de hauteur importante ;
- ⊙ le fort encombrement des réseaux hydrographiques et la flore à cause de l'urbanisation anarchique et de la faible application des textes réglementaires que sont les codes de l'urbanisme et du foncier ;
- ⊙ l'occurrence de vagues de chaleurs extrêmes qui sont dues au climat mais aussi à l'imperméabilisation des terrains, la perte du couvert forestier, à la qualité des matériaux de construction, aux émissions de gaz à effet de serre.

4.3.2 En matière de pollution

- ⊙ la faible maîtrise de la pollution industrielle, en raison de l'augmentation de petites et moyennes industries polluantes et surtout à cause du développement anarchique de l'espace des villes et du manque de zonage et la non application de la réglementation devant guider l'implantation des activités socio économiques à travers les tissus urbains ;
- ⊙ la formation des poussières dues aux activités de transport ;
- ⊙ le rejet de fumées par les moteurs à combustion, le bois de chauffe et l'incinération des déchets solides ; et
- ⊙ le rejet dans la nature des déchets solides et liquides sans traitement préalable.

4.4 Défis et enjeux futurs à inscrire dans le futur Programme de développement urbain

4.4.1 Dans les domaines du changement climatique et des désastres et catastrophes

- ⊙ La connaissance des impacts climatiques sur les tissus urbains, les infrastructures et la cartographie et l'inventaire des écosystèmes intégrant les espaces verts et boisés, les terres agricoles, les couloirs biologiques de faunes et de flores, les cours d'eau, les lacs et les espaces de débordement en période de crue ;

- ⊙ La conduite d'une étude géologique et géophysique des zones sismiques antérieurement répertoriées et des éventuels rebondissements des secousses sismiques et des glissements de terrain dans les villes.
- ⊙ Le zonage systématique des sites à risques importants : Toutes les villes doivent être dotées de schémas d'urbanisme comportant la délimitation des zones vulnérables et des mesures réglementaires selon les niveaux d'exposition et les types de risques. Le règlement doit comporter des dispositions relatives aux occupations du sol permises, interdites ou permises avec restrictions ; les nouvelles catégories de zonage que doivent inclure les schémas doivent concerner les sites inondables, les trames bleue et verte, les zones à risques sismiques et de glissements de terrain, les sources et nappes phréatiques.
- ⊙ La révision du code de l'architecture, de la construction et de l'habitation pour intégrer des règles parasismiques pour les constructions des grandes infrastructures et des bâtiments. Les grandes lignes de ces règles de construction parasismique concernent entre autres l'interdiction absolue ou l'autorisation seulement de constructions légères au niveau des sites à risques, le choix des matériaux utilisés conformément à leur degré de résistance et déformabilité ; les précautions d'assemblage des différents éléments qui composent le bâtiment (chaînages), bref la bonne exécution des travaux.
- ⊙ La mise en place d'une politique de réduction des gaz à effet de serre en application des recommandations de la cop 21.
- ⊙ La construction des digues de protection favorisant une diminution de l'attaque des houles frontales et l'aménagement des espaces naturels tampon entre les façades maritimes et la mer, ainsi que de la construction des digues aux endroits les plus vulnérables.
- ⊙ La création et ou la conservation des trames vertes dans les espaces urbains et périurbains.
- ⊙ La délocalisation des villages (îles) menacés de disparition vers des sites plus adaptés à l'installation d'habitat permanent.
- ⊙ La protection et ou le reboisement des têtes de source et les rives de cours d'eau ainsi que la réalisation des ouvrages anti érosifs et de protection des berges pour freiner l'ensablement et l'éboulement des berges des cours d'eau.
- ⊙ La restauration/ sauvegarde des corridors écologiques interrompus ou en voie de l'être (notamment par l'urbanisation), le reboisement et la naturalisation des rives, la plantation d'arbres sur les bordures des rues, la création de zones de fraîcheur et de zones ombragées, la protection ou la création d'habitats fauniques.
- ⊙ La mise en défens et/ou le reboisement des montagnes et monts en général, et des flancs en particulier pour éviter et freiner les éboulements.

En matière de la pollution

- ⊙ l'élaboration de plans d'occupation des sols et le respect des utilisations des sols et de règlements définis par ces plans ;
- ⊙ la conduite d'études d'impact environnemental des interventions ;
- ⊙ la construction de décharges ;

- ⊙ la promotion de techniques et technologies appropriées de traitement, recyclage des eaux usées et des déchets solides ;
- ⊙ la construction de latrines améliorées, d'ouvrages semi collectifs et de stations d'épuration en évitant la pollution des eaux souterraines ;
- ⊙ l'équipement des hôpitaux en incinérateurs ;
- ⊙ le Renforcement des capacités d'intervention de tous les acteurs : administration centrale et déconcentrée, collectivités locales, société civile.

V. GOUVERNANCE URBAINE ET LEGISLATION

5.1 Amélioration de la législation urbaine

La législation urbaine en matière d'utilisation du sol et de l'environnement a connu de profondes mutations. Le Code foncier et domanial (CFD) promulgué en 1992, reconnaît et établit la présomption de propriété, pour toutes les personnes publiques et privées en lieu et place de la loi qui a prévalu jusqu'à cette date et qui reposait sur le principe que la terre toute entière appartient à l'Etat. Cependant malgré cette reconnaissance, les ayants droit peuvent difficilement exercer ce droit, en raison de l'insuffisance des textes d'application et de la méconnaissance des textes existants. À cela s'ajoutent les lourdeurs administratives qui encombrant le parcours dans les démarches d'immatriculation, en leur donnant des durées anormalement longues, au point de susciter des sentiments de découragement et de saper la confiance des populations en l'administration foncière.

En outre le Code de l'Urbanisme adopté en 1998, a permis dans une certaine mesure de guider les actions relatives à l'occupation du sol, à la gestion foncière et aux opérations d'aménagement et d'instaurer une concertation entre les différents acteurs impliqués, que sont les ayants droit fonciers coutumiers, les autorités administratives et la société civile.

Le Code des Collectivités locales quant à lui adopté en 2006, donne aux collectivités locales d'importants pouvoirs, en matière domaniale et foncière. Ainsi, en partage avec l'État, elles exercent la responsabilité et la prérogative de la gestion urbaine et de l'aménagement du territoire. Elles peuvent établir ou faire établir, conformément aux lois et règlements en vigueur, les documents et plans d'urbanisme et de zonage nécessaires au développement harmonieux et durable de leur territoire. Elles ont aussi la responsabilité propre d'assurer leur mise à jour et leur modification afin de les maintenir appropriés à l'évolution des conditions existantes sur leur territoire.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement (1987), réglemente la protection et la mise en valeur des milieux récepteurs, le sol et le sous-sol ; la protection et la mise en valeur du milieu naturel et de l'environnement humain ; la lutte contre les nuisances; la gestion des déchets ; les installations et les établissements classés. Le Code de l'Eau (1994) traite de la planification et administration de l'utilisation des ressources en eau, des eaux souterraines, des préventions des effets nuisibles des eaux, etc. Aussi le code minier dans ses titres 3 et 4 intègre des dispositions relatives à la gestion foncière.

5.2 Décentralisation et renforcement des autorités locales

Les collectivités décentralisées ont été mises en place de 1986 à 1992 mais le processus de décentralisation a connu un recul de 1992 à 2009. Les instances n'ont pas été renouvelées durant cette période et beaucoup d'élus ont perdu en légitimité en étant remplacé par des personnes nommées par l'administration. Ce n'est qu'à partir de 2006 avec l'adoption du Code des Collectivités, qu'un nouveau souffle a été insufflé à la décentralisation. Le code donne aux collectivités locales une large autonomie financière et de larges prérogatives. Le système fiscal leur octroie la jouissance de nombreuses taxes et impôts locaux.

Source d'information : Lettre de Politique de la Décentralisation et du Développement Local

S'agissant des ressources humaines, l'Etat a fait un effort en mettant à la disposition des collectivités des secrétaires communautaires, des secrétaires généraux et des receveurs communautaires. D'autres agents sont détachés notamment pour l'éducation et le développement rural.

5.3 Amélioration de la participation et des droits humains et inclusion sociale et équité

Le pays met en œuvre en la matière, les dispositions de la Constitution Nationale, les conventions internationales et la convention de Genève sur le droit social, économique et culturel.

L'approche participative est une réalité en matière de planification urbaine, les audits urbains qui ont permis la réalisation des plans locaux d'urbanisme des communes a suivi un processus participatif qui a impliqué tous les acteurs.

5.4 Les difficultés

5.4.1 Amélioration de la législation urbaine

- ⊙ la faible vulgarisation et application des textes par l'Etat, les privés et les ménages ;
- ⊙ l'existence de conflits de compétence récurrents entre les secteurs et entre les acteurs;
- ⊙ la faiblesse des capacités institutionnelles et le manque de systèmes d'information ;
- ⊙ l'absence de crédit foncier ;
- ⊙ le faible accès des ménages notamment pauvres à la sécurité de la propriété ;
- ⊙ une meilleure prise en compte des pratiques coutumières et l'implication effective dans la gestion foncière, dans le cadre d'un partenariat bien défini, des acteurs et autres bénéficiaires ;
- ⊙ la faiblesse des revenus tirés du foncier.

5.4.2 Décentralisation et renforcement des autorités locales

- ⊙ l'inadéquation entre les ressources des Collectivités Locales et les missions qui leur sont dévolues ;
- ⊙ l'absence de subvention par l'Etat en dehors des indemnités des maires et présidents des CRD et des salaires des agents mis à disposition. ;
- ⊙ la faible exploitation du potentiel fiscal local : difficultés de recouvrement ; complexité du système fiscal ;
- ⊙ le déficit de ressources humaines, le faible niveau de formation des élus ;
- ⊙ la faible fonctionnalité des organes délibérants et la prédominance de l'exécutif au niveau local ;
- ⊙ l'absence d'une fonction publique territoriale : cette situation a joué négativement sur le recrutement de personnel qualifié pour les collectivités territoriales du fait des conditions non attractives.

5.4.3 Amélioration de la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain

- ⊙ Absence d'une politique spécifique de protection et de promotion des droits ;
- ⊙ Faiblesse des capacités de tous les acteurs (institutions étatiques et non étatiques) intervenant dans le domaine des droits de l'homme et sur des thématiques telles que le contrôle citoyen ;
- ⊙ Absence de bureaux pour le personnel en charge de la défense des droits de l'Homme;
- ⊙ Faible connaissance des droits de l'homme par femmes et des jeunes filles ;
- ⊙ la discrimination persistante des femmes en ce qui concerne l'accès aux postes de responsabilités ;
- ⊙ Existence de violences basées sur le genre ;
- ⊙ Coût élevé de l'approche participative.

5.5 Défis et enjeux futurs à inscrire dans le futur Programme de développement urbain

5.5.1 Amélioration de la législation urbaine

Pour augmenter l'impact des textes réglementaires sur le cadre de vie des populations urbaines les priorités doivent consister en :

- ⊙ l'élaboration de textes d'application et la vulgarisation des différents Codes en tenant compte qu'ils sont écrits dans une langue qui n'est pas accessible à la grande majorité de la population. Ceci accroîtra l'efficacité des interventions. Les relations entre le pouvoir central, les autorités locales, le secteur privé, la société civile, les ayants droit fonciers, etc. seront ainsi moins antagoniques et plus confiantes ;
- ⊙ l'harmonisation des missions des ministères en charge des problèmes urbains;
- ⊙ la formation des acteurs dans le cadre de la gestion et du développement de l'habitat urbain et de l'habitat rural ;
- ⊙ la mise en place de systèmes d'informations urbaines, foncières et cadastrales ;
- ⊙ l'établissement de plans fonciers et le recensement et immatriculation des biens fonciers de l'Etat en vue de la sécurisation des familles pauvres des quartiers, par l'obtention des titres de propriété foncière ;
- ⊙ une meilleure prise en compte des pratiques coutumières et l'implication effective dans la gestion foncière, dans le cadre d'un partenariat bien défini, des acteurs et autres bénéficiaires ; et
- ⊙ la mise en place de mécanismes appropriés spécialisés et efficaces dans la résolution des conflits.

5.5.2 La Décentralisation et renforcement des autorités locales

- ⊙ la mise en place d'un deuxième niveau de collectivités locales, les régions ;
- ⊙ l'adaptation de l'organisation des services de l'Etat, aux besoins de la décentralisation ;
- ⊙ le développement des capacités liées aux politiques publiques locales ; des capacités techniques pour gérer les compétences sectorielles transférées par l'Etat Central et des capacités de gestion des équipements ;
- ⊙ la mise en place de structures pérennes de formation de l'administration territoriale et des cadres des communes ;
- ⊙ l'appui à l'association des maires des Communes ; et
- ⊙ l'amélioration de la participation citoyenne.

5.5.3 Amélioration de la participation et des droits humains et inclusion sociale et équité

- ⊙ le renforcement des capacités de tous les acteurs (institutions étatiques et non étatiques) intervenant dans le domaine des droits de l'homme et sur des thématiques telles que le contrôle citoyen
- ⊙ la création d'un bureau de défense des droits de l'Homme ;
- ⊙ la mise en place des programmes d'initiation aux principes des droits de l'homme à l'intention des femmes et des jeunes filles ;
- ⊙ l'introduction de l'enseignement des principes des droits de l'Homme, de gestion des conflits et de consolidation de la paix dans les programmes scolaires;
- ⊙ la promotion de l'égalité des sexes devant la loi notamment en ce qui concerne les droits de propriété, les conditions de travail ;
- ⊙ la lutte contre les violences basées sur le genre ;
- ⊙ la construction de prisons selon les normes pour l'amélioration des conditions carcérales de tous les détenus notamment des femmes et des enfants mineurs;
- ⊙ le plaidoyer pour l'accès de tous les guinéens à un logement décent et aux autres services de base ;
- ⊙ la mise en œuvre de la Convention Internationale sur les Droits de l'Homme et le respect des engagements internationaux de l'Etat Guinéen.

VI. ECONOMIE URBAINE – PROBLEMES ET DEFIS FUTURS

6.1 Amélioration du financement municipal

Le Gouvernement de la République de Guinée s'est doté en 2005 de la Loi portant Code des Collectivités Locales en République de Guinée et en 2010 de sa Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local. Ces outils donnent aux collectivités des responsabilités immenses en termes d'investissement qui nécessitent des besoins conséquent en fonctionnement. Ainsi par exemple la loi consacre aux collectivités locales l'autonomie financière. En outre tout transfert de compétences effectué de l'État vers les collectivités locales est accompagné du transfert concomitant par l'État aux collectivités locales concernées, des ressources nécessaires.

Chaque collectivité locale a un fond de réserves qui comprend un fonds de fonctionnement, un fonds d'investissement et un fonds d'amortissement des équipements et du mobilier. Les éléments qui composent les ressources des collectivités locales comprennent : (i) les recettes fiscales (ii) les recettes non fiscales, comprenant (rémunérations des services rendus ; produit des amendes ; droits et redevances du domaine de la collectivité locale ; produits d'exploitation du patrimoine; revenus du portefeuille); (iii) la dotation de fonctionnement accordée par l'État dans les conditions définies par la loi de finances ; (iv) les recettes diverses et accidentelles (dons et legs ; emprunts ; produits de l'aliénation du patrimoine et du portefeuille ; dotation d'équipement accordée par l'État ; subventions, affectées ou non, versées par l'État et tous autres organismes) ; les recettes propres des collectivités locales provenant entièrement de la collectivité.

Des efforts importants sont déployés à travers la mise en œuvre de la politique nationale de la décentralisation et du développement locale pour l'application du code des CL avec la décentralisation sectorielle et l'opérationnalisation des transferts ; la territorialisation des politiques publiques avec une déconcentration effective de moyens aux services déconcentrés, la construction de la capacité tant au niveau des administrations communales et communautaires que de l'administration territoriale et des services techniques déconcentrés, et l'allocation des ressources publiques afin de contribuer à l'adéquation des ressources financières des CL avec leurs missions.

Malgré ces avancées force est de reconnaître que les besoins restent immenses vue l'importance des investissements à consacrer pour une amélioration substantielle des conditions de vie des populations.

Source d'information : Loi des collectivités Locales et Lettre de Politique de la Décentralisation et du Développement Local

6.2 Soutien au développement de l'économie locale

L'économie locale est générée par les activités du secteur privé, les fiscalités et le secteur informel qui a un poids prépondérant dans l'économie nationale, en tant que premier fournisseur d'emploi surtout aux jeunes non scolarisés.

Le Gouvernement a mis en place de nombreuses mesures pour encadrer le développement économique de la Guinée en général et créer de l'emploi. Ces structures et institutions d'appui et de promotion des entreprises sont entre autres : l'Office de Promotion des Investissements Privés (OPIP), la chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat, les chambres d'agriculture, des mines, la chambre d'arbitrage, le conseil du patronat, etc.

Au niveau local, le Gouvernement met en œuvre à travers sa politique de décentralisation et de développement local des activités visant l'organisation et la stimulation du développement économique à la base, à savoir : l'amélioration de la mobilisation et de la productivité des recettes fiscales ; la création des conditions d'un développement économique local, favorisant les échanges, la valorisation des filières potentielles, l'accès aux marchés ; l'encouragement de partenariats entre secteur public et secteur privé pour stimuler la création d'emplois productifs ; le renforcement des petites et micro – entreprises ; la promotion d'un aménagement urbain qui met l'accent sur la création d'infrastructures et d'équipements économiques.

6.3 Les difficultés

6.3.1 Amélioration du financement municipal

Les autorités locales sont confrontées à de nombreuses contraintes dans la mobilisation et la gestion des ressources financières nécessaires au développement des collectivités décentralisées. Parmi ces problèmes figurent :

- ⊙ la faible connaissance des besoins de financement qu'induit le processus de décentralisation, notamment en termes de financement des compétences transférées, et de définition des modalités de couverture de ces besoins ;
- ⊙ la complexité du système fiscal, les coûts élevés qu'induisent le recouvrement des taxes et impôts locaux ;
- ⊙ la non maîtrise des assiettes, les déviations des ressources.

6.3.2 Soutien au développement de l'économie locale

- ⊙ la faiblesse des compétences de maîtrise d'ouvrage, d'œuvre et d'exécution des projets d'investissement ;
- ⊙ la faible mobilisation des ressources pour prendre en charge les compétences transférées, l'accès difficile aux crédits aux marchés publics ;
- ⊙ la fiscalité excessive ;
- ⊙ le déficit d'infrastructures d'accueil et d'incubateurs des projets, etc.

6.4 Les défis et enjeux dans ces domaines pour le nouvel Agenda urbain.

6.4.1 Amélioration du financement municipal

Le Gouvernement met en œuvre et/ou envisage une série de stratégies pour lever les tendances décrites ci avant et ainsi améliorer les capacités de financement des collectivités.

- ⊙ la définition des besoins de financement de la décentralisation par l'évaluation des besoins de fonctionnement minimum des collectivités locales, des charges induites par le transfert des compétences et des coûts liés à l'amélioration des services des Impôts et du Trésor ;
- ⊙ la clarification de la fiscalité locale par : l'organisation systématique et régulière des opérations de recensement pour connaître la situation des contribuables, et ainsi permettre d'avoir des données et de faire la projection des recettes budgétaires ;
- ⊙ la simplification et la mise à disposition des sous préfets et des CR des moyens nécessaires à la mobilisation des recettes fiscales ;
- ⊙ la définition de stratégie d'accroissement des ressources des collectivités et la mise en place d'un fonds destiné à regrouper les ressources de l'Etat et de ses partenaires destinés à appuyer le financement des Plans de Développement Local ;
- ⊙ la rétrocession aux collectivités locales sans une remontée au niveau préfectoral, d'un certain nombre de taxes: la taxe unique sur les véhicules collectée dans les collectivités locales, la taxe de promotion touristique, la taxe sur les transactions des produits agricoles et de bétail ;
- ⊙ la formation des agents communautaires et le perfectionnement du personnel des services déconcentrés des impôts et ceux des autres services techniques déconcentrés ;
- ⊙ le renforcement des moyens logistiques et techniques des services de recouvrement ;
- ⊙ la clarification de la distinction entre domaine de l'Etat et domaine des collectivités locales ;
- ⊙ le changement de mentalité et de pratiques de la part des agents impliqués dans la chaîne du recouvrement et leur tutelle afin que la confiance des citoyens se construise envers ceux qui collectent l'impôt.

6.4.2 Soutien au développement de l'économie locale

Les actions prioritaires sont :

- ⊙ le recentrage du rôle de l'état en limitant ses fonctions autour de la coordination des activités économiques, l'encouragement des initiatives privées et le respect des

Source d'information : Lettre de Politique de la Décentralisation et du Développement Local

règlementations en vigueur que sont le code des investissements, le code des marchés publics, le code foncier et domanial ; le code de l'urbanisme, la Loi bancaire, etc.

- ⊙ l'amélioration des ressources et recettes locales et extérieures;
- ⊙ la mise en place de mesures de facilitation pour l'émergence et le développement des PME par la création des zones industrielles et artisanales viabilisées, de centres d'incubateurs d'entreprises ;
- ⊙ le renforcement des actions de formation des entrepreneurs, organisations professionnelles pour une gestion efficace de leur structure et l'instauration de dialogues productifs entre les différents partenaires ;
- ⊙ la formulation et mise en œuvre d'un programme de vulgarisation de l'information relative aux procédures à l'accès au financement et à la technologie ;
- ⊙ l'appui à la valorisation du secteur informel ;
- ⊙ l'appui aux activités génératrices de revenus par la construction des infrastructures économiques et promotion des opérations des travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre.

VII. HABITAT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

7.1 Les acquis en matière d'accès aux services sociaux de base

Le Gouvernement a mis en œuvre depuis deux décennies de nombreuses actions pour améliorer le cadre de vie des populations. En plus des schémas d'aménagement et d'urbanisme, trois projets de développement urbain, le troisième projet eau assainissement, les projets d'électrification et de voirie urbaine, d'infrastructures portuaires ont été réalisés. Ceci a permis d'améliorer les grandes infrastructures urbaines de Conakry et des principales villes secondaires ; de soutenir le développement des petites entreprises de construction ; de renforcer les collectivités locales et institutions ; de renforcer des services d'eau potable de Conakry et l'extension du terminal conteneurs du port. Des projets d'aménagement et d'équipement de terrains urbains ont permis de produire des trames d'accueil pour l'habitat nouveau.

En ce qui concerne l'assainissement, les acquis depuis 1997 sont : (i) l'émergence de prestataires locaux de services d'assainissement, (ii) le raccordement à des réseaux d'assainissement collectif et semi - collectif de plus de 700.000 résidents de Conakry, (iii) la mise à disposition de services de traitement des matières de vidange au bénéfice de plus de 1.000.000 habitants des banlieues de Conakry et (iv) la réalisation d'ouvrages d'assainissement autonome au bénéfice de plus de 18.000 personnes de ménages défavorisés et d'environ 22.000 personnes fréquentant quotidiennement les lieux publics : gares routières, écoles, marchés, lieux de culte, etc.

Par ailleurs le Gouvernement a développé, au cours de ces dernières années, les infrastructures énergétiques pour améliorer la fourniture d'électricité en milieu urbain et rural, et renforcer les bases de la compétitivité de l'économie. A cet effet, les efforts ont concerné depuis 2011 la réhabilitation des groupes de Tombo afin d'améliorer la desserte en électricité dans la ville de Conakry et d'accroître la capacité de production d'environ 40 méga Watts supplémentaires. En outre, il a procédé à la réalisation du barrage de Kaléta, à l'accélération de la mise en œuvre du Projet d'Electrification Rurale Décentralisée (PERD), au lancement des études de 4 mini centrales hydroélectriques à Kogbédou, Zébélla, Touba et Daboya ; etc. Cependant de nombreux défis restent à relever.

7.2 Difficultés

7.2.1 Amélioration des taudis et mesures préventives

- ☉ Le développement anarchique des établissements humains et la prédominance de l'habitat sous équipé : les espaces des villes guinéennes sont constitués dans les proportions de 30 à 60% de l'habitat précaire qui comprend l'habitat sous équipé, l'habitat spontané et les bidonvilles ou taudis. L'habitat sous équipé est constitué par l'habitat érigé sur des sites lotis mais médiocrement desservis par les infrastructures et services de base. L'habitat spontané est souvent constitué des constructions de qualité édifiées sur des sites non lotis et médiocrement desservis par les infrastructures et services de base. Enfin les taudis sont constitués de constructions précaires ou de fortune sur des sites lotis ou non lotis et médiocrement équipés ;

- ⊙ l'urbanisation accélérée du fait de l'exode rural et la faible application des plans et schémas urbains ;
- ⊙ la faible mobilisation de ressources financières et la quasi absence d'opérations d'aménagement;
- ⊙ l'inexistence de logements sociaux pour les couches défavorisées et l'insuffisance d'infrastructures et équipements collectifs socio économiques

En conséquence la forte proportion de ménages érige avec des moyens limités des abris pour le logement, l'assainissement et les activités économiques et ainsi contribue à la formation des taudis et à l'atteinte de l'intégrité des écosystèmes naturels.

7.2.2 Amélioration de l'accès à un logement convenable - accès au crédit au logement

- ⊙ Seulement 32 % des ménages environ, sont propriétaires de leurs logements en milieu urbain (77,4 % au niveau national) ;
- ⊙ le taux des ménages locataires reste fort, aussi bien à Conakry (autour de 54 %) que dans les autres villes du pays (environ 55 %) ;
- ⊙ la demande en logements est en forte expansion et cette situation traduit les besoins immenses et cruciaux en logements décents ;
- ⊙ l'inexistence d'une banque de l'habitat et l'absence de lignes de crédit spécifiques à l'immobilier dans les filières bancaires et financières classiques ne permettent pas aux pouvoirs publics, malgré leur volonté affichée, de faire face aux besoins croissants et urgents en matière de logement et d'aménagement de sites ;
- ⊙ l'insuffisante capacité du Fond national de l'Urbanisme et de l'Habitat à mobiliser des ressources pour assurer ses missions de financement de l'aménagement et de construction de logements sociaux ;
- ⊙ la faible qualité des matériaux de construction utilisés par plusieurs ménages : dans les centres urbains en dehors de Conakry, environ 37,8 % des logements sont en banco, seulement 31,1 % en ciment. A Conakry par contre 91,3 % des murs des logements sont en ciment contre 72,6 % en 1994 ;
- ⊙ la faiblesse des revenus familiaux et la prédominance de l'auto-construction des logements par les ménages dont les ressources sont limitées.

7.2.3 Fourniture d'un accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable

En milieu urbain, l'accès à l'eau potable est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Tandis qu'en milieu périurbain et zone rurale, c'est le Service national des Points d'Eau qui s'en occupe. Les forages constituent la première source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson surtout en milieu rural (42,3%). Le robinet est la principale source d'approvisionnement en eau des ménages de Conakry (plus de 85%) et dans les villes secondaires (environ 42 %). Seulement 42,3% de la population rurale ont accès dans un rayon de moins d'un km, à un point d'eau moderne pour une dotation moyenne journalière de 10l/jour/habitant.

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires, ce sous-secteur reste encore marqué par :

- ⊙ l'insuffisance des investissements, l'accroissement des coûts de fonctionnement, la faiblesse des revenus.

- ⊙ la mauvaise gestion des ressources du sous-secteur ;
- ⊙ l'accroissement progressif de la demande face à une capacité limitée de production,
- ⊙ l'insuffisance de la desserte en eau potable suite à l'urbanisation accélérée et mal contrôlée. ;
- ⊙ la vétusté des installations, l'abandon des bornes fontaines pour la desserte communautaire à cause de l'indisponibilité de la ressource en eau,
- ⊙ le refus de payer et/ou l'insolvabilité de la majorité des ménages.

L'ensemble de ces facteurs a freiné considérablement les progrès entrepris pour le maintien du service public de distribution de l'eau potable aussi bien à Conakry que dans les villes de l'intérieur du pays.

7.2.4 Fourniture d'un accès durable aux systèmes d'assainissement de base et de drainage

La Guinée a mis en œuvre plusieurs projets urbains qui ont permis d'améliorer la fonctionnalité et l'environnement des villes. Mais la situation de l'assainissement reste critique en Guinée, surtout dans la ville de Conakry.

- ⊙ L'évacuation inadéquate des eaux usées sont des facteurs importants de transmission de maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme ou la polio. Il ya un manque considérable de latrines et toilettes dans les ménages, et les équipements collectifs tels que les écoles, les équipements marchands, etc. De manière générale, l'utilisation des toilettes hygiéniques (toilettes avec chasse d'eau et latrines couvertes ou améliorées) s'est dégradée aussi bien en milieu rural où le niveau est faible (18,4% en 2007 contre 14,5% en 2012) qu'en milieu urbain (67,6% en 2007 contre 64,7% en 2012).
- ⊙ En matière de drainage des eaux, les villes guinéennes en général enregistrent un important déficit. Ainsi elles sont exposées à des risques considérables d'inondation. Les problèmes sont liés :
 - à la topographie des sites (pentes abruptes ou très faibles pentes) ;
 - au caractère fort et orageux des pluies tel que c'est le cas à Conakry;
 - à la faible couverture en réseaux et souvent à leur sous dimensionnement et fonctionnement déficient ; ou
 - aux implantations informelles des constructions et à la gestion inadéquate des déchets solides en traînant l'encombrement les voies naturelles d'écoulement des eaux et les réseaux de drainage.

7.2.5 Amélioration de l'accès à des services d'énergie domestique propre

- ⊙ le faible accès aux énergies propres : les ménages n'utilisent que très peu les énergies propres (gaz et électricité) en raison principalement de leurs revenus ;
- ⊙ l'utilisation prédominante du bois et à ses dérivés : plus de 74% des ménages (ELEP 2012) ont recours au bois de chauffe pour la cuisson et plus d'un ménage sur cinq (23,9%) au charbon de bois ;

- ⊙ la dégradation des ressources en raison notamment de la forte pression des populations pauvres dont la vie quotidienne en dépend et la dégradation et le déclin de la fertilité des sols et donc la baisse de la productivité agricole ;
- ⊙ la dégradation des ressources réside dans la baisse de la pluviosité et la détérioration du régime hydrologique avec pour effet le tarissement ou des étiages très des cours d'eau et leur ensablement ;
- ⊙ l'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage concerne un ménage sur cinq au niveau national, principalement les ménages urbains, le service étant quasi indisponible pour les ménages ruraux ;
- ⊙ la faible exploitation de l'important potentiel hydroélectrique (environ 6 000 MW) ; le thermique joue toujours un rôle important car il représente 61% de la capacité totale installée du pays (y compris les miniers) et 25% de la production de l'EDG ;
- ⊙ les difficultés financières et techniques sont importantes et se traduisent par une mauvaise desserte et une mauvaise qualité de services : seulement 50% de la demande est satisfaite et les ménages raccordés disposent de moins de 12 heures d'électricité par jour à Conakry ;

7.3 Les défis et enjeux dans ces domaines pour le nouvel Agenda urbain

7.3.1 Amélioration des taudis et mesures préventives

La stratégie définie par la politique nationale de l'habitat « Vision Habitat 2021 » pour améliorer l'habitat précaire est l'éradication des taudis et autres habitats insalubres des centres urbains, par la restructuration et la rénovation urbaines, l'équipement ainsi que la régularisation foncière. A cet effet le défi à court, moyen et long termes est la mise en œuvre de programmes d'équipements dans la perspective de parvenir, dans deux décennies, à des villes sans bidonvilles par la réalisation d'un programme pilote à Conakry et dans les grandes villes de l'intérieur à croissance rapide ; ensuite d'un programme national de villes sans bidonvilles. L'objectif serait de résorber complètement les taudis à Conakry, d'ici 2021 et de réduire de 50 % les quartiers irréguliers dans les grandes villes. Ces programmes s'articuleront autour de :

- ⊙ la rénovation et la réhabilitation des zones d'habitation des anciens quartiers ;
- ⊙ la restructuration de l'habitat spontané et des taudis ;
- ⊙ l'aménagement de sites de relogement pour les familles à déplacer ;
- ⊙ la réalisation d'équipements marchands, de décharges contrôlées et de voiries dans les villes secondaires ;
- ⊙ la formation professionnelle des habitants des zones urbaines irrégulières dans des métiers spécifiques leur procurant les revenus ;
- ⊙ le développement du micro - crédit à l'intention des populations démunies.

7.3.2 Amélioration de l'accès à un logement convenable - accès au crédit au logement

Pour améliorer le taux d'accès au logement, la stratégie du gouvernement est la satisfaction des besoins en logement décents de tous les Guinéens à travers des partenariats de l'ensemble des opérateurs (État, secteur privé de l'habitat et de l'urbanisme, en particulier) selon des conditions financières adaptées. Les deux problématiques de l'accès au logement sont l'absence de mécanismes de financement appropriés et le faible accès des ménages à faible revenu à des logements économiques. Pour répondre à chacune d'elles, les programmes doivent s'articuler autour des axes suivants :

- ⊙ l'opérationnalisation effective du Fonds national de l'habitat et de l'urbanisme (FNHU) par la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources propres du FNHU tirées des loyers sur le patrimoine bâti de l'État, des recettes du cadastre, des taxes sur le logement, d'une taxe sur les salaires et les employeurs et une subvention annuelle de l'État ; taxes sur les matériaux de construction importés ;
- ⊙ la création d'une Banque de l'Habitat et l'aide au logement est indispensable pour certaines couches de la population défavorisée : il s'agira, par des fonds publics, de soutenir une partie du remboursement d'un logement dit économique mis en vente par un promoteur ;
- ⊙ la mise en œuvre de grandes opérations de production de trames d'accueil, pour la construction de logements sociaux et économique ;
- ⊙ l'encadrement de l'autoproduction de l'habitat qui montre un dynamisme reconnu et une efficacité dans la satisfaction des besoins individuels. Cet encadrement consistera en l'aménagement préalable des espaces consacrés à l'auto-construction, par les pouvoirs publics ou par des promoteurs privés à travers des partenariats publics - privés (PPP). Dans ce partenariat, l'État aura des obligations à remplir dont entre autres : la garantie de l'investissement, l'accès au foncier et mettra en place une réglementation comprenant notamment les standards d'architecture, d'urbanisme et les prescriptions techniques ;
- ⊙ l'appui à la Société Nationale d'Aménagement et de Promotion Immobilière (SONAPI) dans la production d'habitations à loyers modérés : L'État, propriétaire ou actionnaire largement majoritaire de la SONAPI, rétrocéderait les logements construits aux demandeurs, sous forme de location vente et avec un loyer permettant de récupérer, le coût du foncier des infrastructures et une proportion non négligeable de la fiscalité ;
- ⊙ l'Appui à la Direction du Service d'Appui à la Promotion du logement des Guinéens de l'Étranger (DSAPL) afin de satisfaire les nombreuses demandes effectuées par les Guinéens de l'étranger ;
- ⊙ la vulgarisation des techniques de construction des maisons évolutives ;
- ⊙ le développement des industries de la construction et la diversification des matériaux de construction par l'organisation et le développement d'une filière de production de matériaux locaux, peu coûteux et écologiques. Cette action va s'appuyer sur la recherche appliquée à la production, l'utilisation facilitée des matériaux locaux et l'industrialisation des unités artisanales de production. Cette approche a l'avantage de contribuer à faire

baisser les coûts de production du logement, tout en favorisant un développement des industries de matériaux de construction de l'habitat à travers le territoire national, dans les centres urbains comme en milieu rural où l'utilisation de matériaux locaux souffre encore de l'absence d'un accompagnement technique poussé.

7.3.3 Fourniture d'un accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable

Les objectifs généraux et les interventions retenues dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté sont :

- ⊙ créer un environnement politique, institutionnel et légal favorable au développement du secteur et poursuivre les réformes devant conduire à une meilleure organisation du secteur au niveau stratégique et opérationnel;
- ⊙ assurer l'accès à une eau potable avec une ration quotidienne : de 50 litres d'eau potable par personne dans les centres urbains et de 63 litres d'eau potable par personne dans la capitale Conakry ; améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones rurales ;
- ⊙ combler le déficit de production d'eau potable à Conakry et dans les villes de l'intérieur par entre autre (la mise en œuvre du quatrième projet eau qui permettra à terme d'avoir 340 000 m³ d'eau dans la zone de Conakry, le renforcement du service dans les villes de l'intérieur qui en sont doté, la création de service d'approvisionnement en eau potable dans les villes non encore desservie) ;
- ⊙ mettre en place d'un système de pompage solaire dans les zones urbaines ;
- ⊙ élaborer et mettre en place un programme de renforcement des capacités des principales structures impliquées dans la gestion du secteur ;
- ⊙ mettre en place un mécanisme efficace de financement du secteur (à travers entre autres le développement du Partenariat Public Privé et la promotion de la coopération sud-sud) ; et
- ⊙ approfondir les connaissances sur l'incidence du changement climatique sur les bassins versants et les ressources en eau superficielles et souterraines ; et protéger les sources d'eau ;
- ⊙ poursuivre des programmes de forages et entreprendre le captage et ou l'aménagement des sources pour des fins de consommation en eau potable ou pour des buts multiples ;
- ⊙ construire de barrages de retenue d'eau sur les sites propices dont les capacités de stockage sont importantes pour assurer la consommation des agglomérations.

7.3.4 Fourniture d'un accès durable aux systèmes d'assainissement de base et de drainage

L'objectif du Gouvernement est d'assurer une meilleure évacuation des eaux usées et pluviales afin de réduire les dégâts matériels et humains enregistrés chaque année dans la ville de Conakry. Ainsi les populations des zones ciblées et leurs biens seront protégés des inondations ; l'impact des maladies d'origine hydrique sera réduit ; et les revenus seront

améliorés du fait de la création d'emplois, d'économies en coûts de reconstruction suite aux inondations et de coûts des soins de santé.

Les interventions prioritaires en cours et envisagées sont :

- ⊙ l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées des villes et la définition et l'application des normes de rejets et d'une réglementation de la gestion des déchets ;
- ⊙ l'extension du réseau d'égouts de Kaloum dans la ville de Conakry et la construction de mini réseaux d'égouts dans les villes capitales régionales ;
- ⊙ la construction et réhabilitation d'infrastructures semi collectives de traitement des eaux usées au niveau des grands équipements publics et de latrines pour les ménages vivant en dessous du seuil de la pauvreté ;
- ⊙ le renforcement du système de drainage des eaux pluviales par son extension, son redimensionnement et son entretien régulier ;
- ⊙ la mise en place d'une réglementation des implantations notamment : le recul de tout développement par rapport à la limite des zones d'inondation ; et l'interdiction de tout développement sur les versants à forte pente ;
- ⊙ la formation des acteurs publics et privés, des artisans aux techniques et technologies appropriées de construction des ouvrages individuels, et à la gestion ; et
- ⊙ le développement d'un vaste programme d'Information-Education-Communication en matière d'hygiène pour susciter des changements de comportement ;
- ⊙ le recours en dernier ressort aux méthodes dissuasives et ou répressives concernant en particulier les dépôts des déchets solides dans les fossés aux fins de discipliner les contrevenants ;
- ⊙ l'atteinte des objectifs SE4ALL : atteindre un taux de 18,1 à 100% en 2030, 40% en 2020 ; l'introduction des normes d'efficacité énergétique dans la conception des bâtiments ; la promotion des gaz pour la cuisson.

7.3.5 Amélioration de l'accès à des services d'énergie domestique propre

Les stratégies et actions retenues pour l'amélioration de l'accès aux services énergétiques sont :

- ⊙ l'amélioration de la production, de la distribution et de la gestion de l'électricité en milieu urbain ;
- ⊙ la construction pour chacune des 304 communes rurales d'une unité électrique par le renforcement des capacités du Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée (BERD) ;
- ⊙ la promotion de l'initiative privée dans le secteur et l'exploration de sources d'énergie complémentaires, notamment les énergies propres ou non polluantes.

- ⊙ l'augmentation de la satisfaction des besoins énergétiques par la biomasse et les énergies renouvelables, par :
 - l'exploitation rationnelle des ressources forestières avec la responsabilisation des collectivités locales ;
 - la poursuite du programme de foyers améliorés et la promotion des énergies renouvelables de substitution (gaz butane, biogaz et solaire) avec un objectif de 30% d'énergie dans le mixte énergétique en 2030;
 - l'exploration des possibilités complémentaires comme les hydrocarbures à usage domestique en vue de diminuer la pression sur la biomasse.

8. LES INDICATEURS

Indicateurs		1996	2006	2013
Populations urbaines vivant dans les bidonvilles		43%	51%	59%
Populations urbaines ayant accès au logement décent convenable		10%	12,3%	21,7%
Populations urbaines ayant accès à l'eau potable		48%	69,7%	61,5%
Populations urbaines ayant accès à un assainissement adéquat		8%	28,7%	27%
Populations urbaines ayant accès à une gestion régulière des déchets		9%	12,7%	8,9%
Personnes résidant dans les zones urbaines avec accès à des énergies domestiques propres		1,5%	3,6%	5,9%
Personnes vivant en zones urbaines avec accès aux transports en commun		11,4%	9,2%	27,6%
Niveau de décentralisation effective pour un développement urbain durable :	<i>Pourcentage de politique et de la législation sur les questions urbaines</i>	25%	50%	100%
	<i>Pourcentage de la part des revenus et des dépenses allouées aux régions sur le budget national</i>	?	?	?
	<i>Pourcentage de la part des dépenses des collectivités locales financées par les recettes locales</i>	?	?	?
La ville, les autorités régionales et nationales qui ont mis en place des politiques urbaines de développement économique local et la création d'emplois		nd	nd	nd
Pourcentage de la ville et des autorités régionales qui ont adopté et mise en œuvre des stratégies ou des politiques de sécurité et de la sécurité urbaine		nd	nd	26%
Pourcentage de la ville et des autorités régionales qui ont mis en place des plans et des dessins pour des villes durables et résistantes qui sont inclusives et répondent adéquatement à la croissance de la population urbaine		nd	nd	5%
La part du produit intérieur brut(PIB) des zones urbaines (milliards dollars)		0,774	0,580	1,246

9. ETUDE DE CAS

L'étude décrit les étapes qui ont permis la définition de la politique de l'habitat de la Guinée dont le but était de proposer des mesures et actions permettant au Gouvernement et ses partenaires de répondre aux défis urbains complexes et de mieux exploiter les avantages de l'urbanisation.

9.1 Contexte national et évolution de la politique au fil du temps

Le projet de formulation de la politique nationale de l'habitat de la Guinée a été réalisé avec l'assistance technique du PNUD. Inscrit dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD 2007 - 2011), le projet était une composante du programme "préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles» dont l'un des effets attendus était que "le cadre institutionnel et juridique pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources est créé et est fonctionnel ». La politique découle aussi des recommandations de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du pays dont les axes prioritaires sont : l'amélioration du cadre institutionnel et de la gestion administrative du Gouvernement; la diversification et la croissance économique durable, le développement des infrastructures économiques pour soutenir la croissance ; et l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services de base, et la résilience des ménages.

9.2 Processus de formulation de la politique

La préparation de la politique nationale de l'habitat a commencé en 2009 par la mise en place du cadre institutionnel de l'étude qui a été réalisée sous la supervision du Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat aujourd'hui appelée Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire.

Le Ministère a mis en place une unité de gestion du processus d'élaboration de la politique qui a assuré le recrutement des consultants nationaux, la production des rapports sur l'avancement du projet; la diffusion des résultats du projet vers le Comité de Pilotage de l'étude et le PNUD. L'unité a également veillé au respect du planning d'exécution de l'étude.

Le développement urbain étant pluridisciplinaire, un comité de pilotage a été créé et comprenait le secteur public, la société civile, les universités et les centres de recherche. Il avait pour responsabilités d'encadrer la mise en œuvre du projet et de veiller à ce que les intérêts et les priorités des divers acteurs soient pris en considération. Il a également eu à examiner et à évaluer les progrès et les difficultés rencontrées au cours du processus de réalisation des activités prévues. Pour remplir ses tâches, le Comité a été assisté par une unité technique qui se réunissait plus fréquemment pour examiner les documents et rapports de projet, et soumettait ses analyses au Comité de pilotage qui se réunissait deux fois par an.

Le Bureau du PNUD en Guinée qui a fourni un appui principalement sur les paiements directs, le recrutement des consultants internationaux et l'achat de biens et services, examinait trimestriellement l'avancée de la mise en œuvre du projet pour en mesurer les performances et sur cette base, en fin d'année il validait le plan de travail de l'année suivante.

La deuxième étape de l'étude a consisté en l'évaluation des conditions du développement et de la gestion urbaine. Cela a été fait à travers une revue des études existantes et d'autres données empiriques disponibles; des interviews de toutes les parties prenantes à travers le pays, y compris: des professionnels de l'administration, de la société civile, et les communautés. En effet, les

consultants recrutés ont effectué des missions de recherche sur un échantillon de 12 villes sur les 34 centres urbains du pays et ont élaboré un draft sur le diagnostic de la situation à partir des résultats de ces enquêtes et de l'analyse de la situation. Cette étape s'est achevée par l'amendement du document de diagnostic par le comité de pilotage et sa validation par les principaux acteurs à travers trois ateliers organisés au niveau des régions.

Ensuite, la vision, les stratégies et les plans d'action de la politique ont été définis sur la base des problèmes majeurs identifiés par le diagnostic de la situation. Il s'agit :

- du développement déséquilibré des régions et des villes, le faible accès à des droits garantis de propriété et maîtrise de la gestion des réserves de l'Etat;
- de la faiblesse de l'offre et la pénurie de logements adéquats et l'insuffisance de ressources financières ;
- de l'ampleur de la présence des bidonvilles et autres habitats précaires, et des questions de financement du développement urbain;
- de la faiblesse des capacités de gouvernance urbaine.

La politique a été définie par toutes les parties prenantes, avec le soutien de l'équipe pluridisciplinaire de consultants à travers quatre ateliers thématiques (chacun traitant un enjeu majeur) et un atelier inclusif qui a permis de consolider les résultats des ateliers thématiques et de rédiger la première version de la politique. Pendant les ateliers, il avait été mis en place des groupes de travail constitués selon les critères suivants: être un professionnel de l'administration centrale ou des collectivités locales, un expert, une personne-ressource, un élu ou un membre de la société civile.

La première version de la politique ainsi élaborée a été amendée et validée au cours de la tenue d'un atelier national et ensuite approuvée par Décret par le Gouvernement de la Troisième République en 2011.

Enfin, une réunion des partenaires au développement a été organisée en Novembre 2011 en vue de présenter et de mobiliser les appuis et ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de la politique.

9.3 Contenu de la politique nationale de l'habitat

9.3.1 Principes

La politique nationale du l'habitat repose essentiellement sur les principes directeurs suivants:

- l'anticipation qui vise à appréhender, par des analyses prospectives, l'évolution et les mutations socio-économiques de l'espace national, afin d'accompagner les dynamiques souhaitables et d'infléchir les évolutions non désirées ;
- la solidarité et l'équité nationales, qui visent à assurer la cohésion sociale par un appui aux couches les plus démunies, à travers le développement de l'habitat social et l'équilibre entre toutes les composantes de la nation ; et
- la facilitation de la part de l'État, qui n'est pas chargé de la production directe des logements, mais l'encourage par la mise en place de leviers fonciers, financiers, fiscaux, réglementaires, etc.

9.3.2 Objectif et stratégies globales

Fort de ces principes et de la vision de développement durable de l'habitat, le Gouvernement poursuit l'objectif stratégique de planifier, de construire et d'équiper l'espace national et urbain, en mettant en œuvre des actions cohérentes en partenariat avec la société civile en général et le secteur privé spécialement. Ceci afin de faciliter l'accès de la majorité des Guinéens à un logement décent dans un contexte d'urbanisation maîtrisée. Quatre axes stratégiques sont définis pour atteindre cet objectif.

a. la maîtrise de la planification urbaine et de la gestion foncière

L'orientation stratégique en matière de développement spatial et foncier, s'articule autour de la mise en place d'une armature de centres urbains et ruraux équilibrée, et le renforcement du pouvoir de régulation du système foncier par l'État et les collectivités locales pour mieux conduire le développement spatial des territoires. La mise en œuvre de cette orientation stratégique sera sous-tendue par les actions suivantes :

- ☉ l'actualisation du schéma national d'aménagement du territoire, l'élaboration et ou la mise à jour des plans régionaux et urbains, tenant compte des enjeux économiques, sociales, environnementales et de changement climatique ;
- ☉ la densification du tissu urbain et la mise en œuvre de programmes d'aménagement de terrains, particulièrement dans les villes secondaires pour mieux gérer l'étalement urbain
- ☉ l'élaboration de textes d'application du Code foncier et domanial (CFD), leur vulgarisation et l'application stricte des dispositions du CFD relatives à la procédure d'établissement du titre foncier ;
- ☉ la formation du personnel et l'équipement des services en charge de la gestion foncière ;
- ☉ la valorisation du foncier dans l'habitat ancien situé au centre des villes;
- ☉ la mise en place d'un système d'informations foncières.

b. la promotion de la production de l'habitat neuf

Dans ce domaine, l'orientation majeure est la mise en place de mécanismes synergiques adaptés à la production, à grande échelle, de logements décents à des coûts maîtrisés, pour en faciliter l'accès au plus grand nombre de Guinéens. Il s'agit notamment d'encourager la production locale de matériaux à moindre coût, de promouvoir la mise en place de circuits de financement adaptés à la production de logements sociaux, et de procéder à la bonification des crédits acquéreurs et à leur consolidation sur des durées plus longues. Les financements doivent d'avantage être orientés vers l'aménagement de trames d'accueil.

Pour le financement du logement, le secteur de l'habitat sera inscrit dans les priorités budgétaires. L'État devra jouer un rôle central de veille et de régulation, en servant d'interface dans les relations contractuelles entre les ménages et les organismes prêteurs, pour tout ce qui concerne le logement social. Pour l'habitat neuf ainsi que pour le financement de sa réalisation et de son acquisition, les actions se focaliseront sur les actions suivantes :

- ⊙ l'institution d'un cadre réglementaire approprié et des supports divers (des incitations financières, l'accès aux sites viabilisés) pour l'implication effective du secteur privé et des autres parties prenantes;
- ⊙ le renforcement des ressources et du fonctionnement du Fonds National de l'Urbanisme et de l'Habitat ; la création d'une banque spécialisée dans le financement de l'habitat ; et la mise en place des réseaux de micro – crédit spécialisé dans le financement de l'habitat ;
- ⊙ l'encadrement de l'habitat auto produit ; et le
- ⊙ développement des industries de construction et diversification des matériaux de construction.

c. Amélioration de l'habitat précaire

Pour le Gouvernement, la stratégie nodale, dans ce secteur, réside dans la rénovation, la réhabilitation ou la restructuration des taudis et autres habitats précaires des centres urbains. Cette orientation intègre la lutte contre la pauvreté, par l'amélioration de la qualité du tissu urbain et des conditions de vie des populations des sites concernés.

L'ensemble des opérations initiées dans ce sens devrait permettre de résorber l'habitat précaire à Conakry d'ici à 2021, et de réduire de 50 % les quartiers irréguliers dans les autres villes.

Les actions pour la mise en œuvre de cette orientation, sont les suivantes :

- ⊙ la rénovation et la réhabilitation des zones d'habitation des anciens quartiers ; la restructuration de l'habitat spontané ;
- ⊙ l'aménagement de sites de relogement pour les familles à déplacer ;
- ⊙ la sécurisation foncière pour les logements occupés par les familles pauvres des quartiers irréguliers, par l'obtention des titres de propriété de leur logement ;
- ⊙ la formation professionnelle des habitants des zones urbaines irrégulières dans des métiers spécifiques leur procurant les revenus ;
- ⊙ l'amélioration de l'assainissement des eaux usées dans les villes par l'extension du réseau d'égouts, la réhabilitation des ouvrages d'assainissement individuels pour les ménages vivant en dessous du seuil de la pauvreté de Conakry, des autres centres urbains et du milieu rural, et la réalisation d'infrastructures semi collectives au niveau des grands équipements publics (les universités, les écoles professionnelles, les écoles primaires, collèges et lycées, les hôpitaux, les équipements marchands, les abattoirs, les complexes sportifs);
- ⊙ la formation des acteurs publics et privés, des artisans aux techniques et technologies appropriées de construction et de gestion des ouvrages autonomes d'assainissement ;
- ⊙ le développement de programmes IEC (Information - Education et Communication) pour changer les comportements négatifs et faire respecter les codes qui régissent le foncier, l'urbanisme et l'environnement.

d) Amélioration de la gouvernance urbaine

L'orientation majeure de ce thème se focalise sur la construction d'une architecture institutionnelle, dont l'ensemble des entités sera renforcé et équipé pour lui permettre d'assumer pleinement leurs fonctions. La gouvernance est porteuse d'enjeux stratégiques liés au cadre institutionnel de gestion du secteur, à la formation des acteurs institutionnels, à la diffusion et à l'application du dispositif législatif et réglementaire auprès de toutes les parties prenantes du secteur de l'habitat. Ainsi, la mise en œuvre de cette orientation s'appuie sur les axes d'intervention dont les différentes actions sont :

- ⊙ Le renforcement des capacités de planification urbaine et de coordination des intervenants dans le secteur de l'habitat ;
- ⊙ la mise en place ou le renforcement de services techniques d'urbanisme et de contrôle urbain dans les communes ;
- ⊙ la création d'un cadre de concertation périodique entre le secteur public et le secteur privé;
- ⊙ l'instauration de la transparence par la mise en place d'un système de contrôle, d'inspection, d'audits et de sanctions dans les services concernés ;
- ⊙ la mise en place de systèmes d'informations urbaines et foncières et la facilitation de la circulation de l'information dans et entre les services;
- ⊙ la vulgarisation des textes Code des Collectivités, Code de l'Urbanisme et Code foncier et domanial concernant l'habitat et l'élaboration des textes en matière de promotion immobilière et l'élaboration de manuels de procédures.

9.3.3 Les Plans opérationnels

Pour la concrétisation des orientations stratégiques ci-dessus, la politique recommande les quatre plans opérationnels présentés dans les tableaux suivants. Les financements nécessaires pour la mise en œuvre de ces plans viendront de diverses sources : le budget national et des collectivités, le secteur privé guinéen et extérieur, les bénéficiaires, et l'aide publique.

Plan opérationnel n° 1. le développement spatial équilibré et l'accès à la sécurité foncière

Objectifs	Projets	Coût USD	Durée (mois)	Institutions Responsables
Eliminer à travers des approches concertées le désordre dans le développement spatial et favoriser l'intégration du développement urbain dans processus global de développement national	1.1 Actualisation du Schéma national et élaboration de directives territoriales d'Aménagement	1 500 000	18	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère en charge de la Décentralisation, les collectivités locales.
	1.2 Actualisation des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des capitales régionales (7)	6 000 000	60	
	1.3 Actualisation des Plan de Développement de Conakry	500 000	12	
	1.4 Création d'un mécanisme de financement de l'aménagement régional et du territoire	25 000	2	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Ministère Economie et Finances
	1.5 Construction d'infrastructures dans les capitales régionales et les villes moyennes	15 000 000	36	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère en charge de la Décentralisation, les collectivités locales, secteur privé.
Accès à la sécurité des droits de propriété et à des parcelles assainis pour lutter contre les conflits et les spéculations foncières	1.6 Creation of a land tenure information system	150 000	12	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (Bureau de la Conservation foncière, Direction des Domaines et du cadastre), Ministère en charge de la Décentralisation, les collectivités, secteur privé.
	Elaboration de plans d'occupation des sols et de plan fonciers (production of photos aériennes, acquisition d'images satellites, enquêtes ; élaboration de plans, etc.)	1 500 000	12	
	1.7 Constitution de réserves foncières appartenant à l'Etat	100 000	6	
	1.8 Actualisation du Code Foncier et Domanial, du Code de l'Urbanisme par l'élaboration des textes d'application	100 000	12	
	1.9 Vulgarisation des codes y compris le code des collectivités	150 000	12	
	1.10 . Mise en place et densification d'un réseau géodésique	3 625 200	24	
	1.11 Etude de faisabilité et mise en œuvre d'opération d'aménagement des terrains Zones d'Aménagement Concerté.	27 150 000	60	

Plan opérationnel n°2 : Promotion de la production de l'habitat neuf

Objectifs	Projets	Coût USD	Durée (mois)	Institutions Responsables
Appuyer l'accès au logement neuf, encadrer l'habitat auto construit, promouvoir les partenariats public – privé et création d'industries et diversification des matériaux de construction	2.1 . Etude pour la mobilisation des ressources devant alimenter le Fond National de l'Habitat	50 000	2	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Ministère Economie et Finances; les banques
	2.2 . Étude institutionnelle, étude financière et étude technique pour la création d'une banque de l'habitat	50 000	3	
	2.3 Aménagement préalable par les pouvoirs publics des espaces pour l'auto production	15 000 000	60	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Ministère Economie et Finances, le secteur privé, les ONG
	2.4 Promotion des coopératives de construction du logement	150 000	24	
	2.5 . Élaboration d'une réglementation de la promotion immobilière avec des dispositions incitatives pour le secteur privé	50 000	3	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Ministère Economie et Finances, le secteur privé
	2.6 Mise en œuvre d'opération de construction de logement à travers des conventions de partenariat public - privé	50 000 000	24	
	2.7 Organisation et développement de la filière de production des matériaux locaux de construction	100 000	12	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, le secteur privé et les universités
	2.8 Recherche appliquée de valorisation des pratiques rurales de construction	150 000	24	

Plan opérationnel n° 3 : Amélioration de l'habitat précaire

Objectifs	Projets	Coût USD	Durée (mois)	Institutions Responsables
Promotion des programmes ambitieux d'équipement de l'habitat spontané et sous équipé dans les villes, dont un programme d'urgence de cinq ans renouvelable pour Conakry	3.1 Construction des infrastructures de base (routes, eau, électricité, éducation, santé)	PM		Ministères en charge de l'Hydraulique et Energie, de l'Education, la Santé
	3.2 Construction d'équipements marchands à Conakry et dans les capitales régionales	3 500 000	36	Ministère de la Ville Aménagement du Territoire, Ministère Economie et Finances, Ministère du, Commerce, le Secteur Privé
	3.3 . Extension du réseau d'égouts de Kaloum dans la ville de Conakry	15 000 000	36	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Ministère en charge de l'Environnement, Ministère de l'Economie et des Finances, le Secteur Privé, les ONG
	3.4 Construction et réhabilitation d'infrastructures semi collectives de traitement des eaux usées au niveau des grands équipements publics	PM		
	3.5 Construction de latrines pour les ménages de Conakry vivant en dessous du seuil de la pauvreté	PM		
	3.6 Construction et réhabilitation d'ouvrages d'assainissement individuels pour ménages autres centres urbains vivant en dessous du seuil de la pauvreté	PM		
	3.7 Construction et réhabilitation d'ouvrages d'assainissement pour ménages ruraux	PM		
	3.8 . Définition des normes de rejets et d'une réglementation de la gestion des déchets	50 000	4	
	3.9 Construction de décharges contrôlées	PM		
	3. Promotion des actions de récupération, de recyclage et de compostage	150 000	12	
	Résorber complètement les taudis à Conakry, d'ici 2021 et réduire de 50 % les quartiers irréguliers dans les grandes villes du pays.	3.10 . Cartographie des bidonvilles et des taudis	100 000	
3.11 Rénovation de l'habitat dégradé des communes de Kaloum		PM		

Plan opérationnel n°4 : Amélioration de la gouvernance urbaine

Objectifs	Projets	Coût USD	Durée (mois)	Institutions Responsables
	4.1. Mise en place d'un Comité interministériel de toilettage des différents textes	20 000	2	Ministère de la Ville Aménagement du Territoire, Ministère en charge de la Décentralisation
Développement d'une gestion harmonisée, efficace et efficiente des différentes composantes de l'architecture institutionnelle	4.2 Formation post universitaire, universitaire et professionnelle en conception des projets, suivi - évaluation de leur exécution (urbanisme, architecture)	****		Ministère de la Ville Aménagement du Territoire, Ministère en charge de l'Education
	4.3 Construction des sièges du Ministère de la Ville et de l'aménagement du Territoire et des services déconcentrés	3 500 000	24	Ministère de la Ville Aménagement du Territoire, Ministère en charge de l'Economie et des Finances, le secteur privé et les Communes
	4.4 Équipement des services de l'Urbanisme et de l'Habitat et intégration des NTIC	1 600 000	24	
	4.5 Mise en place d'un Système d'Information urbaine (SIU)	1 250 000	12	Ministère de la Ville Aménagement du Territoire et les Communes
	4.6 Information, Sensibilisation et Formation	60 000	12	Ministère de la Ville Aménagement du Territoire, Ministre de la Communication, la presse privée, les ONG

9.4 LEÇONS APPRISSES

Le processus de participation de l'élaboration de politique avait nécessité beaucoup de ressources financières et de temps, mais il a permis d'impliquer effectivement les acteurs concernés. Il a suscité l'intérêt et l'engouement de toutes les parties prenantes à trouver des solutions idoines à leurs problèmes. Ainsi l'unité de projet était en mesure de recueillir des informations et des recommandations précieuses concernant, les questions urbaines et de l'habitat et les domaines stratégiques clés et actions prioritaires de la politique.

L'approche participative a révélé qu'il existait un besoin urgent et une forte demande de la part des élus locaux et des populations, concernant la croissance urbaine incontrôlée, le manque d'infrastructures, l'éloignement des services publics, l'état avancé de détérioration de leur environnement et des ressources naturelles. Malgré les efforts des populations pour satisfaire leur besoin en services de base (eau, assainissement...) la qualité de vie dans les villes est souvent critique.

Les collectivités locales ne mobilisant pas assez de ressources pour faire face à cette situation, elles ont mis l'accent pendant le processus d'élaboration de la politique, sur le renforcement de leurs capacités de planification et de gestion et sur la collaboration entre les sphères du gouvernement et les autres intervenants pour répondre à la demande croissante des infrastructures et services de base créée par la croissance de la population urbaine accélérée et de l'étalement urbain.

ANNEXE : LIGNES DIRECTRICES ET FORMAT POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX HABITAT III.

ÉTAPES RECOMMANDÉES

Étape 1: Organiser un Comité National Habitat

La première étape recommandée est d'initier ou de rétablir un Comité National d'Habitat élargi, équilibré. Étant donné que les gouvernements ont la responsabilité principale de l'élaboration des rapports, il est important de promouvoir le dialogue et un consensus entre toutes les parties prenantes. Il est également recommandé que les villes et les collectivités établissent leurs propres comités locaux pour faire le rapport sur les progrès réalisés au niveau local et communautaire.

Étape 2: Recueillir et analyser l'information/ Il est recommandé que les comités nationaux d'Habitat initient la collecte et l'analyse des indicateurs, des meilleures pratiques, des études de cas, de bonnes politiques, des plans d'action et autres informations. Exemples de plans d'action nationaux et locaux incluent : national Habitat II rapports, politiques urbaines nationales (lorsqu'ils existent) des stratégies nationales de développement urbain etc.

Étape 3: Organiser un atelier national pour examiner les plans d'action : Il est recommandé que le Comité National de l'Habitat organise un atelier national pour examiner les plans d'action nationaux et locaux et leur mise en oeuvre depuis 1996 et à évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du Programme pour l'Habitat. Il est suggéré que cela soit organisé sous la forme d'une discussion ouverte et inclusive avec un groupe large et équilibré des parties prenantes.

Étape 4: S'accorder sur les priorités, les enjeux et les défis pour un nouvel agenda urbain

Dans la quatrième étape de la présentation des rapports, il est recommandé que partenaires identifient les priorités, les enjeux et les défis pour un Nouvel Agenda Urbain.

Étape 5: Préparer un rapport National de l'Habitat III : il est suggéré que les comités nationaux d'Habitat préparent et diffusent largement leurs rapports de pays.

ÉVALUER LES PROGRÈS ET TOURNER VERS L'AVENIR : PRÉSENTATION ET CONTENU DU RAPPORT NATIONAL

Le rapport National ne doit pas dépasser 25 000 mots, ou 50 pages. C'est y compris les tableaux et illustrations. Le rapport doit être préparé à l'aide de MS Word, interligne simple et taille de police 12 et doit être soumis, à l'Habitat III Secrétariat < habitat3.secretariat@unhabitat.org >.

Le rapport devrait être empirique et illustré avec des données actuelles, ainsi que les politiques et les programmes pertinents et devrait également être tourné vers l'avenir. Les sources d'information, bibliographie et personnes contactées dans la préparation du rapport devraient être fournis à la fin du document.

Le rapport National doit suivre la structure fournie dans l'esquisse ci-dessous :

I. Démographie urbaines : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum de 4160 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants ont réalisé, dans le cadre de l'Agenda pour l'Habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines, ainsi que les enjeux et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouvel Agenda urbain.

1. Gestion de l'urbanisation rapide (540 mots)
2. Gestion des relations rural-urbain (540 mots)
3. Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain (540 mots)
4. Répondre aux besoins des personnes âgées (540 mots)
5. Intégration du genre dans le développement urbain (540 mots)
6. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (1-5) (730 mots)
7. Défis et enjeux dans ces domaines (1-5) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (730 mots).

II. L'aménagement du territoire et la planification urbaine : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum de 4160 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants ont réalisé, dans le cadre de l'Agenda pour l'Habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines, ainsi que les enjeux et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouvel Agenda urbain.

8. Assurer une planification et un aménagement urbains durable (540 mots)
9. Amélioration de la gestion de l'espace urbain et la maîtrise de l'étalement urbain (540 mots)
10. Amélioration de la production alimentaire urbaine et péri-urbaine (540 mots)
11. Relever les défis de la mobilité urbaine (540 mots)
12. Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes (540 mots)
13. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (8-12) (730 mots)
14. Les défis et enjeux dans ces domaines (8-12) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (730 mots)

III. Environnement et Urbanisation : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum de 3560 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les

Intervenants ont réalisé, dans le cadre de l'Agenda pour l'Habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines, ainsi que les enjeux et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouvel Agenda urbain.

15. Faire face au changement climatique (540 mots)
16. La réduction des risques (540 mots)
17. Réduire la congestion du trafic (540 mots)
18. La pollution atmosphérique (540 mots)
19. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (15-17) (700 mots)
20. Les défis et enjeux dans ces domaines (15-17) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (700 mots)

IV. Gouvernance Urbaine et législation : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain
(Maximum de 4160 mots y compris les tableaux et illustrations).

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants ont réalisé, dans le cadre de l'Agenda pour l'Habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines, ainsi que les enjeux et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouvel Agenda urbain.

21. Amélioration de la législation urbaine (540 mots)
22. La décentralisation et le renforcement des capacités des autorités locales (540 mots)
23. Amélioration de la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain (540 mots)
24. Renforcement de la sécurité et la sûreté urbaine (540 mots)
25. Améliorer l'inclusion sociale et l'équité (540 mots).
26. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (20-24) (730 mots)
27. Les défis et enjeux dans ces domaines (20-24) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (730 mots)

V. Economie urbaine : Enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain
(Maximum de 4160 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris le capital ou les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants, ont obtenu, par le biais de l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les défis expérimentés et leçons tirées dans ces zones, comme les questions et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouveau programme urbain.

28. Améliorer les finances municipales/locales (540 mots)
29. Renforcement et amélioration de l'accès au crédit logement (540 mots)
30. Soutenir le développement économique local (540 mots)
31. Création d'emplois décents et des moyens de subsistance (540 mots)

- 32. L'intégration de l'économie urbaine dans la politique nationale de développement (540 mots)
- 33. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (27-31) (730 mots)
- 34. Les défis et enjeux dans ces domaines (27-31) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (730 mots).

VI. Logement et services urbains de base : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum 4800 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris le capital ou les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants, ont obtenu, par le biais de l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les défis expérimentés et leçons tirées dans ces zones, comme les questions et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouveau programme urbain.

- 35. Amélioration et prévention des bidonvilles (540 mots)
- 36. Amélioration de l'accès à un logement convenable (540 mots)
- 37. Assurer un accès durable à l'eau potable (540 mots)
- 38. Assurer un accès durable à l'assainissement et de drainage (540 mots)
- 39. Améliorer l'accès à l'énergie domestique (540 mots)
- 40. Améliorer l'accès à des moyens durables de transport (540 mots)
- 41. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (34-36) (780 mots)
- 42. Les défis et enjeux dans ces domaines (34-36) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (780 mots)

VII. Les indicateurs

Fournir des données pour votre pays pour les indicateurs urbains suivants. Données devraient être pour 1996, 2006 et 2013, lorsque possible ventilée selon le sexe.

- i. pourcentage de personnes vivant dans des bidonvilles
- ii. le pourcentage de population urbaine avec accès à un logement convenable
- iii. le pourcentage de personnes vivant en zones urbaines avec accès à l'eau potable
- iv. le pourcentage de personnes vivant en zones urbaines avec accès à un assainissement adéquat
- v. pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines avec accès à la collecte régulière des déchets
- vi. le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines avec accès à des énergies domestiques propres
- vii. pourcentage de personnes vivant en zones urbaines avec accès aux transports en commun
- viii. niveau de décentralisation effective pour un développement urbain durable, mesurée par:
 - (i) pourcentage de politiques et de la législation sur les questions urbaines dans les gouvernements locaux et régionaux dont formulation ont participé depuis 1996 à ce jour ;
 - (ii) le pourcentage de la part des revenus et des dépenses allouées aux gouvernements les et régionaux sur le budget national ;
 - (iii) le pourcentage de la part des dépenses des collectivités locales financées par les recettes locales

- ix. le pourcentage de la ville, les autorités régionales et nationales qui ont mis en place des politiques urbaines de développement économique local et la création d'emplois décents et des moyens de subsistance
- x. pourcentage de la ville et les autorités régionales qui ont adopté ou mis en oeuvre des stratégies ou des politiques de sécurité et de la sécurité urbaines
- xi. pourcentage de la ville et les autorités régionales qui ont mis en place des plans et des dessins pour des villes durables et résistants qui sont inclusives et répondent adéquatement à la croissance de la population urbaine
- xii. la part du produit national brut (PIB) qui est produit dans les zones urbaines
- xiii. toute autre urbaine donnée utile au rapport National.

VIII. Les études de cas et les documents de politique

Les pays sont encouragés à soumettre des études de cas, des plans d'action et des documents de politique etc. sur des approches réussies à la mise en œuvre du programme pour l'Habitat. Ces documents doivent être illustratifs des réalisations mentionnées dans le rapport national de l'Habitat III. Cependant, ces documents ne doivent pas être soumis dans le cadre du rapport national, mais comme éléments additionnel.